



Doctrines politique du groupe des Associations du CESE

Un mandat au service de l'engagement
et de l'intérêt général

2021 - 2026

Doctrine politique du Groupe des Associations du CESE

***2021-2026 : Un mandat au service de l'engagement et de
l'intérêt général***

Comité de rédaction

COORDINATION EDITORIALE

ARTHUR BAUBEAU-LUBAN

RÉDACTION

ARTHUR BAUBEAU-LUBAN

THÉO BERGER

SARAH BESSIERES-ROMERO

RAPHAËL MOREAU

RIM SABBAH

ANTOINE WALCZAK

REMERCIEMENTS AUX RELECTEURS ET RELECTRICES

Je remercie chaleureusement les conseillères et conseillers du groupe des associations pour leur contribution précieuse à l'amélioration de ce document.

REMERCIEMENTS SPECIAUX

J'adresse mes remerciements particuliers à THEO BERGER pour son travail essentiel et irremplaçable à la réalisation de ce document.

Lancée après une réforme d'ampleur pour notre institution, la mandature 2021-2026 du Conseil économique, social et environnemental ne fut pas une parenthèse institutionnelle. Elle s'est ouverte dans un moment de bascule historique. La pandémie de Covid-19 venait de révéler nos interdépendances autant que nos fragilités. Dans le même temps, le retour de la guerre sur le continent européen, l'aggravation des tensions internationales, les montées des nationalismes, l'urgence environnementale devenue tangible dans nos territoires, la montée des inégalités sociales et l'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir – ou à ses portes – dans de nombreux pays, ont profondément ébranlé nos certitudes collectives.

Partout, les fractures se sont creusées. Fractures territoriales entre métropoles dynamiques et périphéries reléguées. Fractures sociales qui enferment des millions de personnes dans la précarité. Fractures démocratiques visibles dans l'abstention record, la défiance à l'égard des institutions, les colères urbaines. Fractures géopolitiques qui fragilisent le droit international et nourrissent les tentations autoritaires et populistes.

Dans ce paysage tourmenté, l'aspiration à pouvoir participer davantage à la chose publique, à retrouver de la cohérence, à renouer avec un horizon commun, s'est fait entendre chez nos concitoyennes et concitoyens. Et derrière les débats, parfois bruyants, parfois sourds, un besoin fondamental s'est imposé : celui de retisser des liens.

Des liens entre les personnes, dans une société traversée par la solitude, la précarité et la méfiance. Des liens entre l'humanité et la nature, dans un monde abîmé par des logiques extractives qui menacent le vivant. Des liens entre les citoyennes et citoyens et leurs institutions, dans une République éprouvée par la défiance. Des liens entre la France, l'Europe et l'ordre international, au moment où progressent les replis identitaires et les remises en cause des valeurs universelles.

Nous sommes profondément convaincus que le secteur associatif est un espace essentiel à la cohésion nationale et un rempart contre le délitement des liens. C'est cette exigence de reliance que le Groupe des Associations a portée au cœur de la troisième assemblée de la République.

Notre conviction est simple et constante. Les associations ne sont pas de simples opérateurs de politiques publiques ni des variables d'ajustement budgétaire. Nées d'initiatives citoyennes, elles agissent au plus près des besoins, là où la puissance publique et le marché désertent. Elles sont des sentinelles de la fraternité et des architectes du commun et sont, à ce titre, une force structurante de la République sociale.

Elles mettent en œuvre les activités éducatives, culturelles ou de loisir pour les citoyennes et citoyens partout dans les territoires. Elles réparent là où la solidarité nationale s'effiloche, auprès des plus pauvres et plus précaires, dans les quartiers populaires comme dans la ruralité enclavée. Elles innent pour inventer des transitions écologiques qui protègent sans sanctionner aveuglément, qui accompagnent sans

exclure. Elles démocratisent en donnant aux citoyennes et aux citoyens un pouvoir d'agir bien au-delà du seul temps électoral.

Pourtant, au cours de ce mandat, ce tissu associatif a été lourdement fragilisé. Les associations ont subi une précarisation de leur modèle socio-économique par la raréfaction des subventions de fonctionnement au profit d'une logique de commande publique et d'appels à projets. Elles ont également dû faire face à un climat de suspicion institutionnalisé et à des injonctions à la dépolitisation, notamment à travers le Contrat d'Engagement Républicain, menaçant directement leur liberté d'expression et leur rôle de contre-pouvoir. Les associations, comme l'ensemble des corps intermédiaires, ont vu leur indépendance et leur capacité d'initiative remises en question et se sont donc exprimées pour les défendre.

Dans ce contexte, notre engagement au CESE a consisté à affirmer une ligne politique claire. Restaurer les liens pour refaire société. Défendre l'idée que l'intérêt général se construit dans la coopération et non dans la verticalité. Plaider pour des politiques publiques co-construites avec celles et ceux qui agissent sur le terrain.

C'est pourquoi ce document offert à votre lecture n'est pas un inventaire comptable de rapports, d'avis ou de résolutions. Il expose la doctrine politique du Groupe des Associations qui a guidé notre action et les choix que nous avons défendus au CESE au cours de la mandature 2021-2026. Il entend aussi servir de boussole pour la mandature à venir.

Notre réflexion et nos engagements se sont structurés autour des axes majeurs suivants, qui constituent le cœur de ce document :

- **Protéger et chérir le secteur associatif** (pp. 1 – 9), pour garantir son indépendance, sa liberté d'action et son modèle économique non lucratif.
- **Construire une société qui ne laisse personne de côté** (pp. 10 – 20), en défendant l'effectivité des droits des personnes en situation de pauvreté, de handicap et en luttant contre toutes les violences et discriminations.
- **Humaniser l'économie** (pp. 21 – 28), en promouvant l'Économie Sociale et Solidaire, le bénévolat et le droit inaliénable à un emploi décent.
- **Bâtir une Europe solidaire et souveraine** (pp. 29 – 35), capable de défendre le droit international, de repousser l'extrême-droite et d'accueillir dignement les personnes migrantes face aux désordres du monde.
- **Adopter l'approche globale « One Health » (Une seule santé)** (pp. 36 – 42), pour répondre à l'urgence écologique par une écologie populaire, en liant indissociablement la santé humaine, animale et environnementale.
- **Redonner toute leur place aux jeunes** (pp. 43 – 45), en les considérant comme une force vive du présent et en garantissant leur autonomie dès 18 ans.
- **Refonder la République par la démocratie continue** (pp. 46 – 50), en consolidant le rôle du CESE comme chambre de la participation citoyenne et en s'appuyant sur l'engagement associatif comme premier rempart contre l'effondrement civique.

Sommaire

Chapitre 1 : Chérir et protéger le secteur associatif 1

- I. Les associations organisatrices de loisirs au service de l'intérêt général... 1
 - 1.1 *Sport et parasport : de la singularité à l'universalité* 1
 - 1.2 *Pour une démocratie culturelle et une création libre* 2
 - 1.3 *L'alliance nécessaire entre éducation populaire et école* 3
- II. Pour un projet associatif du XXI^e siècle..... 4
 - 2.1 *Le bénévolat : ressource vitale et école de démocratie* 4
 - 2.2 *La défense d'un modèle économique non lucratif et tourné vers la collectivité* 5
 - 2.3 *Démarchander l'action associative, refuser la mise en concurrence et la logique de prestation*..... 6
 - 2.4 *Les associations au service du renforcement de la citoyenneté de tous et toutes* 7
 - 2.5 *Restaurer le lien avec la puissance publique et dépasser la défiance* 8

Chapitre 2 : Construire une société qui ne laisse personne de côté 10

- I. Modifier le regard sur les violences et la justice : priorité à la prévention et la restauration 10
 - 1.1 *Redonner du sens à la peine : l'alternative à la détention*..... 10
 - 1.2 *La justice restaurative : placer la victime et le dialogue au cœur*.....11
- II. Combattre la haine, défendre l'information, protéger la démocratie 11
- III. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et favoriser les droits des femmes..... 13
 - 3.1 *Re-tirer la sonnette d'alarme sur l'échec des politiques publiques en Outre-mer* 13
 - 3.2 *Sécuriser le monde du sport*..... 13
 - 3.3 *Innover au service de la protection : l'inventivité des associations* 14
- IV. Une meilleure intégration des personnes en situation de handicap 14
 - 4.1 *Le sport moteur d'une société inclusive*..... 15
 - 4.2 *Vers un chantier national de rattrapage (2025-2026)* 15
 - 4.3 *L'autonomie : supprimer la barrière entre handicap et vieillissement*..... 16
 - 4.4 *« Tous et toutes capables » : valoriser l'expérience* 16
- V. Focus sur les Quartiers Urbains Populaires : de l'indignation à l'action . 17
 - 5.1 *Rendre hommage aux mères de quartiers depuis l'hémicycle*..... 17
 - 5.2 *« Quartiers Populaires, Parlons Solutions » : changer de regard*..... 17
 - 5.3 *Une expertise transversale au service du CESE*..... 19
 - 5.4 *Une résolution pour l'Histoire* 19

Chapitre 3 : Humaniser l'économie : pour une économie sociale et solidaire.....21

I.	Offrir à chacun un emploi décent et de qualité	21
1.1	<i>Diagnostiquer les fractures, proposer de nouveaux modèles</i>	22
1.2	<i>L'inclusion par le travail pour les populations migrantes</i>	24
1.3	<i>Focus sur les aides sociales : une condition nécessaire au retour à l'emploi</i>	24
II.	Lutter contre la grande pauvreté au nom de la dignité	25
2.1	<i>De l'affirmation des droits à l'effectivité des Droits</i>	25
2.2	<i>Ouvrir les portes du Palais d'Iéna pour permettre la participation de tous et toutes</i>	26
2.3	<i>Des besoins fondamentaux aux droits opposables.....</i>	26
2.4	<i>Ambition 2026-2031 : Pour une politique globale.....</i>	27
III.	Une vigilance constante dans l'hémicycle.....	28

Chapitre 4 : Bâtir une Europe solidaire, souveraine et résiliente pour faire face aux désordres du monde.....29

I.	Mettre l'économie mondiale au service de la justice et du développement	29
1.1	<i>Une nécessaire fidélité aux engagements internationaux.....</i>	30
1.2	<i>... face aux promesses inabouties et au repli international</i>	30
1.3	<i>Défendre le droit international dans un monde en désordre.....</i>	31
II.	Bâtir une Europe souveraine, sociale et protectrice de la société civile...	31
2.1	<i>Construire l'autonomie stratégique par des solidarités concrètes.....</i>	31
2.2	<i>Réenchanter le projet européen</i>	32
III.	Garantir un cadre sûr et digne pour l'intégration des personnes migrantes	32
3.1	<i>Déconstruire les préjugés et protéger contre la haine.....</i>	33
3.2	<i>Anticiper la nouvelle frontière des migrations climatiques et environnementales</i>	33
3.3	<i>Assurer un socle européen de droits.....</i>	34
IV.	L'Europe solidaire, un rempart démocratique face aux extrémismes .	35

Chapitre 5 : Une seule santé, une seule planète36

I.	Inscrire le concept « One Health » au cœur des politiques publiques.....	37
II.	Pour une écologie populaire et une véritable démocratie environnementale	39
III.	Sortir de l'illusion techno-solutionniste par la sobriété, la justice et la solidarité	40
IV.	Sanctuariser les biens communs face aux logiques marchandes	42

Chapitre 6 : Une chambre du temps long ancrée dans le réel pour penser les générations futures 43

- I. Le grand diagnostic : sortir du prisme « École-Travail »43
- II. La Résolution de 2023 : l'ambition d'une politique globale en faveur de la Jeunesse43
- III. L'autorité par la confiance et non par la contrainte44
- IV. Les jeunes : enfin des citoyennes et des citoyens comme les autres ?..45

Chapitre 7 : Refonder la République par l'engagement citoyen et la démocratie continue..... 46

- I. Le tissu associatif comme rempart à la déshérence civique de la jeunesse
46
- II. Faire entre les citoyennes et citoyens dans le Palais d'Iéna au nom de la démocratie participative47
- III. Défendre le dialogue civil territorial et exiger un partenariat d'égal à égal avec l'État.....49

Conclusion.....51



Chapitre 1 : Chérir et protéger le secteur associatif

Dans une démocratie fragilisée par la défiance, la polarisation et le recul du débat apaisé, le secteur associatif constitue l'un des derniers espaces où l'intérêt général, la gestion désintéressée se vivent concrètement.

Les associations ne sont pas de simples opératrices de politiques publiques. Elles sont généralement nées d'initiatives personnelles, locales dans le sens de l'intérêt général ou du bien commun. Elles sont une force structurante de la République sociale, un lieu d'engagement, d'émancipation et d'innovation.

Le secteur associatif est essentiel à la cohésion nationale. Le protéger, c'est garantir les conditions de son indépendance, de sa liberté d'action et de sa pérennité. Notre doctrine s'inscrit dans cette double exigence : défendre la capacité des associations à agir pour tous et toutes et refonder les relations entre la puissance publique et le monde associatif sur la confiance, la sécurité juridique et la reconnaissance politique.

1

I. Les associations organisatrices de loisirs au service de l'intérêt général

Permettre à chacune et chacun d'accéder aux activités culturelles, sportives et de loisirs ne relève pas d'un luxe superflu, mais constitue un service essentiel à la collectivité et à l'épanouissement des citoyennes et citoyens. Ces activités sont les poumons de la cohésion sociale. Dans une société traversée par les tensions, ce sont elles qui brisent l'isolement, favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle, rendent possible le dialogue et redonnent à chacun le sentiment d'appartenir à une communauté nationale.

Fidèle à cette idée, le Groupe des Associations a poursuivi, dans la continuité des précédentes mandatures du Conseil économique, social et environnemental, un travail de décloisonnement des pratiques et des publics. Nous défendons une conception exigeante du « loisir citoyen » : un loisir accessible à tous et toutes, qui émancipe, qui relie et qui inclut.

1.1 Sport et parasport : de la singularité à l'universalité

Notre philosophie en matière sportive repose sur un principe simple et profondément républicain : ce qui est pensé pour les plus éloignés bénéficie à l'ensemble de la société. L'inclusion n'est donc pas un aménagement marginal, au contraire, elle est un levier d'universalité.

Dès 2018, l'avis « [L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives](#) », corapporté par notre ancienne conseillère Françoise Sauvageot et Muriel Hurtis (personnalité qualifiée), posait les bases d'un développement de la pratique par l'inclusion. Il insistait notamment sur la formation des encadrants afin d'adapter la pratique aux publics spécifiques – personnes âgées en EHPAD, personnes détenues, personnes atteintes de maladies chroniques – faisant du sport un outil de santé publique, de dignité et de reconstruction personnelle.

Sous cette mandature, une étape supplémentaire a été franchie avec l'avis « [Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous](#) » corapporté par Marie-Amélie Le Fur et Dominique Carlac'h (groupe Entreprises). Ce texte invite à un changement de paradigme. Il ne s'agit plus d'ajouter le parasport à côté du sport, mais de repenser l'ensemble des politiques publiques à l'aune de l'accessibilité universelle.

Nous y défendons une approche transversale, incitant les départements à structurer des politiques articulant autonomie, sport et solidarité, en décloisonnant les interventions des associations, des collectivités et des acteurs économiques. Puisqu'un lieu n'est inclusif que s'il est animé nous affirmons également que la construction d'équipements ne suffit pas. C'est pourquoi nous préconisons que les financements accordés par [l'Agence Nationale du Sport](#) soient conditionnés à de véritables conventions d'animation, garantissant que les équipements de proximité deviennent des espaces vivants, ouverts et mixtes.

Ainsi, le sport et le parasport cessent d'être des politiques sectorielles pour devenir des instruments d'égalité réelle, à l'heure où la lutte contre la sédentarité devrait être une réelle priorité nationale.

1.2 Pour une démocratie culturelle et une création libre

Les inégalités d'accès à la culture demeurent profondes. Dès 2017, l'avis rapporté par Marie-Claire Martel alertait sur ce constat et [appelait à une véritable « démocratie culturelle »](#). Non pas simplement rendre accessible à tous et toutes, « la culture », mais bien de donner à tous et toutes, quelle que soit la culture dont il sont issus la possibilité de participer, créer et co-construire les politiques culturelles, soit reconnaître pleinement les droits culturels de chacun. C'est bien ce qui anime profondément les acteurs culturels associatifs.

La démocratie culturelle implique de reconnaître la diversité des pratiques, des esthétiques et des territoires. Elle suppose également de préserver la liberté de création, qui constitue l'un des fondements de la vitalité démocratique. Or les coupes budgétaires et les pressions, qu'elles soient politiques, financières ou morales, fragilisent aujourd'hui le maillage culturel et l'indépendance des artistes. On assiste peu à peu à un délitement des liens sociaux dans les quartiers, les actions culturelles locales régressent et les artistes comme les habitantes et habitants n'ont plus forcément accès à des lieux pour s'exercer. Pourtant on sait que l'accès à la culture est un ciment essentiel de la cohésion sociale et un outil de lutte contre les inégalités.

À une époque où la culture et ses acteurs subissent la pression conjuguée du désengagement financier de l'État et de la mainmise croissante des géants économiques, une logique préoccupante s'installe et voit des élus qui, sous couvert de restrictions budgétaires, brandissent le financement public comme un outil de clientélisme, selon le principe implicite « *c'est moi qui finance, donc c'est moi qui décide* ». Pendant ce temps, l'emprise de grands conglomérats industriels et financiers sur les secteurs du spectacle vivant, de la musique, de l'édition ou des médias réduit la diversité artistique et son accès au plus grand nombre.

Notre groupe a alerté le Conseil économique, social et environnemental sur le risque que cette pénurie de moyens, tant publics que privés, ne serve de prétexte commode à une entreprise plus vaste de standardisation, voire de contrôle, de la culture. Car la culture qui façonne nos imaginaires communs et structure nos façons de penser ne doit pas être considérée comme un simple marché.

C'est dans ce contexte que la commission Éducation, Culture et Communication du CESE, présidée par notre conseiller Jean-Karl Deschamps, [a consacré le dernier travail de la mandature à la promotion et au renforcement de la liberté de création](#). Dans ce travail, corapporté par notre conseillère Souâd Belhaddad et Vincent Moisselin (groupe Entreprises), nous y affirmons qu'une société qui entrave ses créateurs et ses créatrices se condamne à l'appauvrissement intellectuel et civique. Défendre la liberté de création, c'est défendre la capacité collective à débattre, à imaginer et à contester.

Face à la multiplication des actes de censure, de vandalisme et de pressions – qu'elles proviennent d'élus locaux, de collectifs militants ou de campagnes de cyberharcèlement – qui poussent de nombreux artistes à l'autocensure, cet avis apporte des réponses concrètes à travers ses 13 préconisations. Celles-ci visent non seulement à mieux prévenir les entraves à la diffusion artistique en priorisant la sécurisation des événements plutôt que leur annulation, mais aussi à apporter une réponse pénale plus ferme en facilitant la condamnation des auteurs de ces délits. L'avis insiste également sur la nécessité de structurer un parcours d'accompagnement juridique et psychologique pour les victimes d'entraves.

Dans notre déclaration commune avec la CGT, notre groupe a affirmé son soutien à la préconisation visant à instituer une Autorité Administrative Indépendante (AAI) de régulation et de médiation qui s'avèrerait être une avancée fondamentale. Cette instance, dotée de pouvoirs d'investigation et d'alerte des pouvoirs publics, permettrait d'offrir un recours spécialisé aux acteurs culturels et de les protéger des chantages financiers ou des arbitrages politiques locaux. Enfin, parce que la vitalité démocratique et culturelle exige la rencontre entre des territoires, des formes diverses et des publics aux origines sociales et culturelles multiples, la pleine reconnaissance des pratiques amateurs apparaît comme une condition absolue pour garantir une culture réellement partagée.

1.3 L'alliance nécessaire entre éducation populaire et école

L'école ne peut ni ne doit agir seule face aux inégalités sociales, culturelles et territoriales. La mission éducative de la République déborde largement les murs de la

classe et les cours d'écoles. Elle se déploie dans les associations d'éducation populaire, dans les centres de loisirs, dans les séjours collectifs, dans tous ces espaces où l'on apprend à vivre ensemble.

En ce sens l'avis [L'éducation populaire. une exigence du 21ème siècle](#), corapporté en 2019 par Jean-Karl Deschamps et Christian Chevalier (groupe UNSA), demeure une référence structurante pour penser la fabrique des citoyennes et citoyens de demain. Il rappelle que l'émancipation passe par l'expérience collective, la responsabilité, l'engagement.

Aujourd'hui encore – et plus que jamais – nous défendons ainsi la relance ambitieuse des colonies de vacances et des classes de découverte, outils irremplaçables de mixité sociale et d'apprentissage de l'autonomie et accessibles à tous et toutes. Nous plaillons également pour un renforcement effectif du Parcours citoyen au collège et au lycée, fondé sur une coopération institutionnalisée entre équipes pédagogiques et associations locales. La citoyenneté ne se décrète pas, elle s'expérimente dans des projets concrets, émancipateurs et ancrés dans les territoires.

II. Pour un projet associatif du XXI^e siècle

4 Le modèle issu de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association se trouve à la croisée des chemins. Fragilisé par la raréfaction des financements publics, transformé par l'évolution des formes d'engagement et soumis à des contraintes juridiques croissantes, il doit être consolidé, adapté et protégé sans être dénaturé.

Au cours de cette mandature, nos avis « [Engagement bénévole. cohésion sociale et citoyenneté](#) » (28/06/2022) et « [Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique](#) » (28/05/2024) ont posé les jalons d'une refondation articulée autour de trois exigences indissociables : une gouvernance renouvelée, des financements sécurisés et des libertés garanties.

2.1 Le bénévolat : ressource vitale et école de démocratie

Le premier avis s'attache à la force vive des associations qu'incarnent les 20 millions de bénévoles. Au-delà de leur apport fonctionnel, nous rappelons combien le bénévolat constitue une véritable école de la démocratie et de la citoyenneté. Dans le contexte de la crise du Covid-19 qui avait provoqué un net recul de l'engagement, cet avis a visé un triple objectif. D'abord, rappeler les fondamentaux du bénévolat qui est, par essence, un acte désintéressé et tourné vers le collectif. [Le CESE l'a \(ré\)inscrit dans le marbre](#) via cette définition :

« [Action de la] personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif ».

Ensuite, défendre une valorisation effective de l'engagement bénévole. Si la rémunération est incompatible avec le bénévolat, la reconnaissance de ce temps offert à la communauté est impérative. Mais valoriser l'engagement doit aller de pair avec l'ambition de lever les freins qui pèsent sur les actifs.

L'avis recommande ainsi de mieux faire connaître, en renforçant la promotion auprès des employeurs publics et privés, les dispositifs existants, tels que le congé d'engagement ou le congé de représentation et de simplifier en profondeur le Compte Engagement Citoyen afin de l'ouvrir à l'ensemble des bénévoles et d'en abaisser les seuils d'accès. Reconnaître l'engagement, c'est reconnaître le temps donné à la collectivité. Toutefois cette reconnaissance essentielle ne doit pas entraîner le recul d'autres droits, comme l'obligation de la déclaration de ce bénévolat à certaines institutions comme France Travail, ou encore comme le reproche, voir l'interdiction de bénévolat faite à certains allocataires, sous la menace de voir cette allocation réduite ou supprimée en raison de leur engagement

Enfin, poser les premières pierres de la bataille financière. Comme l'avait déjà préconisé l'avis « [L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle](#) » (28/05/2019), co-rapporté lors de la précédente mandature par notre Conseiller Jean-Karl Deschamps et Christian Chevalier (UNSA), nous confirmons la nécessité, par exemple, d'une augmentation « *très significative* » des moyens du FONJEP.

2.2 La défense d'un modèle économique non lucratif et tourné vers la collectivité

La fragilisation du modèle socio-économique associatif a été un marqueur de mandature 2021-2026, de façon aussi accélérée qu'inquiétante. Contrat d'engagement républicain, érosion du bénévolat dans la durée, coupes budgétaires, retraits de subventions ou encore, plus récemment, menaces pesant sur les déductions fiscales des dons, etc. Les vents contraires n'ont cessé de souffler... Face à ces périls, le groupe des Associations a porté avec constance une vision engagée de la non-lucrativité et de l'intérêt général. Mais, surtout, il a structuré ses travaux autour d'une priorité absolue : préserver et renouveler le modèle économique associatif. Par ce positionnement, il s'agit de défendre une économie qui crée de l'emploi, dynamise les territoires et impulse l'innovation et la cohésion sociales. Tout en veillant sans cesse à la question de l'inclusion car pour nous cela relève de l'évidence, notre société doit être pour tous et toutes.

Cette dégradation des finances associatives a nécessité une mobilisation constante. Notre groupe a régulièrement alerté l'assemblée, notamment lors de la séance plénière du 11 avril 2023. Dans une « minute d'actualité », Marie-Claire Martel a exprimé nos vives inquiétudes face à la décision unilatérale du ministre de l'Économie de réduire les dépenses allouées aux associations, sans aucune concertation.

C'est dans ce contexte de tension, et à la suite [de l'interpellation de la Première ministre par un millier d'associations](#), que le CESE s'est saisi du sujet sous l'impulsion de Martin Bobel.

L'avis « [Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique](#) » se veut à la fois un diagnostic lucide de la précarisation des associations et une feuille de route pour guider le législateur.

Voté à l'unanimité, ce texte propose une refonte du cadre de financement :

- Une Loi de programmation pluriannuelle pour la vie associative, visant à porter la part du budget de l'État consacrée aux associations à 2,5 %.
- La primauté de la subvention : pour simplifier la vie administrative et contrer la logique de « commande publique », le CESE préconise de donner une assise législative à la circulaire Valls.
- La protection face au marché : afin de lutter contre la marchandisation, nous proposons d'appliquer le principe de subsidiarité (au sens de l'article 106 TFUE) pour intégrer les activités non lucratives dans le champ de l'intérêt général, les excluant ainsi du régime contraignant des aides d'État.

Conscients des contraintes budgétaires actuelles, nos co-rapporteurs ont fait preuve d'inventivité pour trouver des financements alternatifs. Ils suggèrent la création d'un fonds de mobilisation nationale, abondé par la rétrocession volontaire des intérêts des livrets bancaires, une partie des saisies de l'Agrasc ([Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués](#)) ; un relèvement des plafonds du régime mécénat d'entreprise sous condition ; ou encore la possibilité par les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) de flécher une partie des fonds propres aujourd'hui non-libérables (préconisation n°14).

6

Sur le plan de l'attribution en toute transparence des financements, nous militons pour un retour des associations au cœur des décisions, via des instances mixtes (élus, citoyens et citoyennes, associations) chargées de l'évaluation et du financement. Il s'agit de sortir d'une logique de guichet discrétionnaire pour aller vers une véritable co-construction des politiques publiques. De plus, pour éclairer les politiques publiques, l'avis insiste sur la nécessité de montrer l'apport socio-économique du secteur via un compte satellite national (donc des indicateurs chiffrés), mais aussi de renforcer les études qualitatives sur ce point.

Enfin, l'accès aux ressources doit être facilité par des mécanismes innovants. Nous avons préconisé la création d'un fonds d'avance national pour permettre aux associations d'accéder aux financements européens sans être freinées par des contraintes de trésorerie.

Penser un droit au financement associatif, c'est reconnaître que la démocratie a un coût.

2.3 Démarchandiser l'action associative, refuser la mise en concurrence et la logique de prestation

La généralisation des appels à projets et des appels d'offres a transformé les associations en compétitrices permanentes, au détriment de leur objet social. Cette marchandisation, documentée et objectivée par un salubre Observatoire citoyen,

force un basculement mortifère en passant d'une politique ascendante, où les associations construisent leur action à partir des besoins réels du terrain, à une politique descendante qui les réduit au statut de simples prestataires de services de l'État. Cette logique court-termiste et purement comptable dégrade la qualité des actions menées, épuise les équipes, démotive les bénévoles et fragilise les projets. Face à la pression de se conformer au modèle de l'entreprise privée et face à l'incursion dangereuse du privé lucratif dans nos secteurs, nous avons appelé au sein de nos travaux et à plusieurs reprises à la tribune du CESE à un changement de paradigme fondé sur la confiance.

La priorité doit être redonnée aux subventions de fonctionnement – dont la part dans les ressources associatives n'a cessé de s'effondrer au profit de la commande publique – et à la pluriannualité, seules à même de garantir une visibilité stratégique. Les conventions pluriannuelles d'objectifs doivent devenir réellement contraignantes pour les deux parties. L'indépendance associative et sa capacité d'innovation sociale dépendent de cette stabilité.

Nous défendons également la sécurisation juridique des activités non lucratives au regard du droit européen et national, afin qu'elles ne soient pas soumises à des régimes pensés pour des acteurs marchands. Depuis la directive européenne de 2006 sur les services, la banalisation économique de l'action associative est un danger.

Le principe de subsidiarité ([Art. 106 TFUE](#)) doit permettre de reconnaître la spécificité de l'action associative en excluant les activités associatives non lucratives du régime des aides d'État souvent inadapté.

2.4 Les associations au service du renforcement de la citoyenneté de tous et toutes

De nombreuses associations sont engagées pour dénoncer les atteintes aux droits et aller vers la nécessaire reconnaissance de tous et toutes comme citoyens à part entière. On peut citer pour notre groupe des associations, les droits des femmes, des personnes en situation de handicap, les personnes en situation de pauvreté, les personnes exilées ou victimes du racisme, les personnes victimes de violences, etc. Ces associations ont de nombreuses actions pour permettre l'expression et la participation de ces personnes à la co-construction des politiques publiques, la prise en compte de leurs réalités de vie et la défense de leurs droits et dans un objectif d'émancipation.

Aujourd'hui, comme tout le secteur associatif, ces associations sont confrontées à des difficultés de financement public. Par ailleurs, elles sont de plus en plus, remises en cause, contestées dans leur légitimité même à prendre la parole, parfois violemment dans les médias et les pouvoirs publics. Il est insinué que le fait qu'elles perçoivent des financements publics leur interdirait d'exprimer idées et valeurs, telles que l'accueil inconditionnel de toute personne, la non-discrimination, la défense des droits et libertés fondamentales, etc. Or ce sont des valeurs constitutives de notre République et qui figurent en tant que telles dans leur projet associatif.

Dans ce contexte, les pressions qui s'exercent sur le monde associatif ne relèvent pas d'épiphénomènes isolés mais s'inscrivent dans une dynamique plus large de remise en cause du rôle démocratique des corps intermédiaires et de leur fonction essentielle de « contre-pouvoirs ».

Le rapport « [Neutraliser le monde associatif – Enquête sur une injonction à la dépolitisation](#) » (12/02/2026) de [l'Observatoire des libertés associatives](#) a ainsi documenté qu'à la suite des élections législatives de 2024, de nombreuses associations ont été rappelées à l'ordre, voire sanctionnées, pour leurs prises de position dans le débat public, au nom d'un prétendu devoir de neutralité politique. Cette injonction, de plus en plus fréquemment mobilisée par certains responsables publics, contribue à construire l'engagement associatif comme un problème, en suggérant que leur rôle citoyen serait incompatible avec l'intérêt général. Le rapport démontre que cette injonction résulte en réalité d'un mouvement plus profond de contrôle et de dépolitisation du secteur associatif, qui n'est pas sans lien avec des attaques plus larges visant d'autres contre-pouvoirs démocratiques comme la justice, les médias ou la recherche. Les effets sont concrets : la crainte de représailles financières ou institutionnelles conduit une part significative d'associations à s'autocensurer, fragilisant ainsi leur capacité d'expression et de critique. Derrière cette évolution se joue une bataille fondamentale sur la nature même des associations. Celles-ci doivent-elles être réduites à de simples opérateurs de politiques publiques, soumis à une obligation de réserve, ou reconnues comme des actrices autonomes, légitimes à participer pleinement au débat démocratique ? La réponse à cette question engage directement la vitalité de notre État de droit et la place accordée aux libertés publiques dans notre société.

8

Lier la liberté d'expression à l'origine des financements est un raisonnement dangereux. C'est l'un des ressorts bien connus des régimes autoritaires qui commencent par faire taire sans interdire explicitement et contraindre sans censurer officiellement. La conséquence est simple : un appauvrissement du débat démocratique et une remise en cause tacite des moyens d'action des associations.

2.5 *Restaurer le lien avec la puissance publique et dépasser la défiance*

Il est en effet aujourd'hui parfois attendu, ou entendu dans certains médias, que si une organisation perçoit de l'argent public, elle doit renoncer à exprimer ses valeurs, ses analyses, ses désaccords. Or, accepter que le financement devienne un moyen de pression idéologique, ce serait nier le pluralisme, socle de toute démocratie.

L'argent public, ce sont les impôts et les cotisations de tous et toutes. Il ne saurait être utilisé comme un instrument de docilité. Le principe du « qui paye décide » est une impasse démocratique : poussé à l'extrême, il conduit à une société où l'autocensure est la norme, où les actions collectives sont téléguidées, au prix des sacrifices des libertés et droits fondamentaux. Si le contrôle de l'usage des fonds publics est légitime, la conditionnalité idéologique ne l'est pas.

L'argent public permet à des acteurs de l'intérêt général d'agir, de défendre des droits, de faire vivre le débat démocratique. Il permet aux associations de faire aussi entendre leurs voix singulières de femmes et d'hommes engagés pour le bien commun. Aussi, préserver la liberté d'expression et d'action de celles et ceux qui contribuent à la vie collective, c'est au contraire la renforcer.

Hélas, cette relation entre l'État et les associations s'est tendue au cours des dernières années. Or la coopération entre puissance publique et corps intermédiaires est essentielle pour la démocratie et la cohésion sociale. Rappelons que la confiance ne se décrète pas, elle se construit par des garanties juridiques et politiques.

Par conséquent nous demandons tout d'abord l'abrogation du Contrat d'Engagement Républicain, perçu par une large part du secteur comme un outil de suspicion et de coercition. Il doit être remplacé par un réinvestissement ambitieux de [la Charte des engagements réciproques](#), fondée quant à elle sur un dialogue équilibré et le respect de l'indépendance associative.

Nous proposons également d'inscrire explicitement la défense des libertés associatives comme un devoir des personnes publiques et d'instaurer une médiation préalable obligatoire, notamment auprès des délégués du Défenseur des droits dans les départements, en cas de retrait ou de demande de remboursement de subvention. La sécurité juridique est une condition de la liberté d'expression et d'action.

Enfin, afin d'apaiser les relations avec l'administration fiscale, nous suggérons d'ouvrir les collèges de second examen des rescrits fiscaux à l'expertise de la [DJEVA](#) et de favoriser la publication des décisions, avec l'accord des associations concernées, afin de construire une jurisprudence claire et sécurisante et de favoriser la transparence.

Chérir et protéger le secteur associatif, c'est affirmer que la démocratie ne se réduit pas au suffrage, qu'elle se nourrit de l'engagement quotidien de millions de bénévoles, de salarié.e.s et de responsables associatifs. C'est faire le choix d'une République confiante dans sa société civile, capable de lui donner les moyens d'agir et lucide sur le fait qu'affaiblir ses associations, c'est affaiblir la démocratie elle-même.

Chapitre 2 : Construire une société qui ne laisse personne de côté

Dans une société fracturée par des inégalités croissantes, les associations n'entendent pas ne faire que panser les plaies : elles agissent au plus près des besoins, là où l'État et le marché désertent, démissionnent, négligent, minorent. Elles innovent et surtout, défendent une vision égalitaire par des actions novatrices.

Notre groupe a donc ouvert un champ de réflexion large pour penser – et non pas seulement panser – notre société, au travers de nos avis. Sur les questions de justice restaurative, de tolérance, d'égalité et de protection des droits, de l'inclusion – dont celle des personnes migrantes – nous avons pris la parole. Avec l'éducation populaire comme socle commun les associations sont les architectes d'une société plus juste et solidaire.

10

I. Modifier le regard sur les violences et la justice : priorité à la prévention et la restauration

Pour le Groupe des Associations, en termes de faits divers, la répression pénale et l'inflation des peines ont démontré leurs limites. En effet, elles ne suffisent ni à prévenir la récidive, ni à garantir la sécurité durable. Or, la surpopulation carcérale explose, au détriment de la dignité humaine. Nous plaillons donc pour une modernisation de la justice autour de deux piliers : la prévention et la restauration.

1.1 Redonner du sens à la peine : l'alternative à la détention

La prison aggrave souvent les vulnérabilités sans favoriser la réparation. Ce constat lucide mais peu entendu est le postulat de l'avis [« Le sens de la peine »](#) (13/09/2023). Co-rapporté par notre Conseillère Danièle Jourdain-Menninger, avec Alain Dru (groupe CGT), cet avis défend audacieusement des alternatives à la détention, s'inscrivant ainsi dans la prolongation des [travaux précurseurs d'Antoine Dulin](#) (groupe OEMJ) sur la réinsertion des personnes détenues menés lors de la précédente mandature. Puisque la libération des détenus à une échéance proche ou lointaine est un horizon certain, nous avons donc insisté sur l'impérieuse nécessité de préparer les sorties de prison.

Ainsi, l'avis propose d'évaluer systématiquement les effets économiques et sociaux des politiques pénales, y compris l'impact des nouvelles incriminations et des peines de prison. Cette démarche vise à identifier les approches les plus efficaces pour prévenir la récidive et réduire la surpopulation carcérale, plutôt que de perpétuer une « surenchère pénale ».

Par ailleurs, ce texte insiste sur la nécessité de garantir le principe d'individualisation de la peine en s'appuyant sur des enquêtes de personnalité approfondies et des projets

d'insertion ; il plaide pour réduire le recours à la détention provisoire et promouvoir le contrôle judiciaire accompagné d'un suivi avec accompagnement socio-éducatif.

1.2 La justice restaurative : placer la victime et le dialogue au cœur

Parallèlement, pour notre groupe, le développement de la justice restaurative est le corollaire indispensable aux mesures de prévention. Ce modèle de justice - mis en lumière et popularisé par le film « [Je verrai toujours vos visages](#) » de [Jeanne Herry](#) - propose à des personnes victimes et auteurs d'infraction de dialoguer dans des dispositifs sécurisés, encadrés par des professionnels et des bénévoles. Or, il reste méconnu (même parfois du corps judiciaire) ou inexploité. Cette démarche de la justice restaurative est recommandée dans plusieurs préconisations de divers avis que notre groupe a porté, tel celui sur la [violence verbale et les discours de haine](#), ainsi que dans celui sur [la liberté d'expression et de diffusion](#). Il s'agit pour nous de défendre la possibilité de « restaurer » - se restaurer comme victime, d'abord et restaurer notre cohésion sociétale - et recréer du lien humain et sociétal, par le travail d'écoute, d'empathie et de responsabilisation que proposent le processus de justice restaurative. Ainsi, comme dit précédemment, revenir sur des sujets clés, tel que la justice restaurative, entre autres, constitue pour notre groupe le continuum de nos positionnements.

Notre avis encourage, d'autre part, le renforcement du soutien aux victimes dès les premières étapes du processus judiciaire. Augmenter les moyens de structures d'accompagnement, comme [France Victimes](#) et accélérer les mesures pour garantir une indemnisation et une réparation effective sont nos préconisations. Enfin, il est proposé d'instaurer une peine de probation, déconnectée de l'emprisonnement, soumettant l'auteur à des obligations adaptées à sa situation et au dommage causé.

11

II. Combattre la haine, défendre l'information, protéger la démocratie

Dès le début de cette mandature, le groupe des associations a posé le sujet de la banalisation de la violence verbale comme un indicateur majeur de contre-cohésion. Politiser ce phénomène, croissant dans le champ politique, médiatique, professionnel mais aussi dans l'espace public, nous a semblé un enjeu démocratique essentiel. Parce que les mots ne sont pas neutres, qu'ils contribuent à forger (ou défaire) l'imaginaire collectif, qu'ils peuvent blesser, exclure, attiser ou même créer les peurs et, parfois même, précéder le passage à l'acte. Lorsque la haine se diffuse et circule aussi aisément du virtuel vers le réel, c'est alors notre cohésion nationale qui est en danger.

Dès janvier 2023, par la voix de notre Conseillère Souâd Belhaddad depuis l'hémicycle du Palais d'Iéna, nous n'avons cessé d'alerter sur ce phénomène. D'une part, sur cette propagation des discours de haine qui vise à les normaliser et à détériorer le débat public ; d'autre part, sur l'attention constante à garder face à l'offensive ultra

réactionnaire qui prétend remettre en cause certains de nos principes démocratiques. Ainsi, plusieurs de nos minutes plénières ont appelé à cette vigilance.

Quelques mois plus tard, [le lancement des États généraux de l'information](#) par le Président de la République confirmait la gravité des enjeux liés à la désinformation : érosion de la confiance, atteintes à la liberté de la presse, etc. Fort des convictions citées ci-dessus, notre groupe, au sein duquel siège Françoise Sivignon [qui y représente Reporters Sans Frontières](#), a rappelé que [les restrictions visant les médias sont souvent les premiers signes d'un recul plus large des libertés publiques](#). La constitution des actuels *monopoles* économiques dans les secteurs des *médias* bouscule nos principes démocratiques : *le droit à l'information appartient à tous et toutes, dans la pluralité*.

Dans la continuité de ces travaux, l'avis « [De la banalisation de la violence verbale au discours de haine](#) », adopté le 12 février 2025 et corapporté par Souâd Belhaddad et Marie-Claude Picardat (groupe Familles), établit un constat fort : désormais, quasi aucune sphère n'est épargnée par ce phénomène. Les professionnels de mission publique sont concernés, les activistes attaqués, les femmes particulièrement visées et touchées, etc. Notre groupe est parvenu à faire d'un sujet considéré comme sociétal un enjeu institutionnel et traduit en termes de politiques publiques. Il recommande la création d'un « verbomètre », outil pédagogique destiné à qualifier les niveaux de violence subis par les victimes et appelle au renforcement de la régulation sous l'égide de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique afin de structurer la lutte contre la haine en ligne. La singularité de ces travaux a été de focaliser sur l'impact trop ignoré, minoré ou inconsideré que cette violence a sur les cibles et victimes et la prise en charge à envisager. Si la nécessité de formations a donc été recommandée dans divers champs (travail, santé, éducation nationale, recherche, droits des femmes...), une attention a particulièrement été portée au sein du corps médical.

Cependant, au-delà des outils juridiques et institutionnels, cet avis réaffirme des valeurs essentielles : la prévention passe par la compréhension des mécanismes de la violence et, entre autres, par l'identification et la lutte contre les discriminations et les ségrégations qui nourrissent les ressentiments et les enclenchements. L'espace associatif joue ici un rôle vital. Il est celui qui accompagne les victimes, soutient les démarches judiciaires, développe des pratiques de justice restaurative et crée des lieux de dialogue où les peurs peuvent se transformer en engagement plutôt qu'en haine.

On voit bien comment les travaux de notre groupe relèvent d'une systémie. Combattre la banalisation de la violence verbale, dont celle raciste, antisémite et sexiste, défendre une information fiable, protéger la liberté d'expression et celle de la création artistique sont des conditions de garantie d'un débat public digne, pluraliste et respectueux. Ce défi collectif que le CESE invite à relever tous et toutes ensemble, est notre parti-pris.

III. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et favoriser les droits des femmes

La défense de l'égalité qui constitue un pilier pour notre groupe se veut globale. Elle entend, comme nous l'avons dit précédemment, l'égalité des droits mais surtout l'équité. Elle concerne les citoyennes et citoyens de tout milieu, dont celui de la grande pauvreté, les jeunes, les minorités. Et, évidemment, les femmes.

L'implication de notre groupe en Délégation du droit des Femmes et à l'égalité (DDFE), a été, de ce point de vue, constante et engagée durant toute la mandature. Outre l'importante résolution « [Continuons le combat contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer](#) », notre participation active a permis de faire partager à la délégation notre expertise associative sur la situation euro-méditerranéenne en matière de régression de droits des femmes, sur celle des femmes de quartiers populaires et d'animer des séquences lors d'évènements en hémicycle.

3.1 Re-tirer la sonnette d'alarme sur l'échec des politiques publiques en Outre-mer

Il y a sept ans, le CESE publiait [un premier avis](#) qui établissait un état des lieux inquiétant sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) en Outre-mer. L'évaluation des politiques publiques faisant partie des missions du CESE, notre Conseillère Viviane Monnier, représentante de la [Fédération Nationale Solidarités Femmes](#), avec Inès Bouchaut-Choisy (groupe des Outre-mer) ont co-porté une résolution « [Continuons le combat contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer](#) » (26/11/2024), afin d'estimer l'application de l'action publique dans ce délai de temps. Constat amer parce qu'échec des politiques publiques en la matière : Verbales, physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, les violences sont en augmentation sur tous les territoires d'Outre-mer, avec deux fois plus de violences intrafamiliales qu'en Hexagone. Avec cette résolution, le CESE continue son combat pour éradiquer les violences faites aux femmes dans les Outre-mer et espère être entendu pour qu'un véritable « plan de bataille » soit mis en œuvre par les pouvoirs public avec des moyens à la mesure des enjeux.

3.2 Sécuriser le monde du sport

Le sport n'a jamais été épargné par les VSS, même si l'actualité, sordide en la matière, n'en témoigne que depuis peu. Aujourd'hui, une prise de conscience encourage à un changement de paradigme et [l'avis sur le parasport](#) (2023) co-rapporté par Marie-Amélie Le Fur y a été attentif. Il préconise la création d'une organisation indépendante dédiée à la protection des sportifs et sportives, avec un focus sur les mineurs, offrant écoute, aide juridique et formation.

3.3 Innover au service de la protection : l'inventivité des associations

Certains chiffres font froid dans le dos. Sur la période 2021 – 2026, soit sur la durée de notre mandat, plus de 600 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Au-delà de ces terribles féminicides, nous savons que plus de 500 000 femmes attendent que les procédures judiciaires pour violences conjugales en cours aboutissent. Nous pensons aussi à toutes celles vivant au quotidien dans un véritable « huis clos conjugal ».

C'est autour de ces situations que notre groupe a interpellé notre assemblée à plusieurs reprises, à l'occasion de minutes d'actualités en séances plénières. Ainsi, notre conseiller Jean-Pascal Thomasset a régulièrement plaidé pour s'inspirer des modèles espagnols ou canadiens, axés sur le soin (Maisons des femmes, unités médico-judiciaires). Il a également mis en lumière l'implication de la société civile par la mise en place de trois dispositifs pour sécuriser le quotidien des femmes.

- Le sifflet « Anti-relou » : pour alerter l'entourage dans l'espace public lors de harcèlements de rue.
- Le bouton miniature « Mon Shérif » : une commande discrète reliée à une application d'alerte et partagée avec 5 personnes de son choix (dont le commissariat).
- Le coffre-fort numérique « Mémo de vie » : pour sécuriser les preuves et documents administratifs essentiels aux démarches juridiques.

Enfin, nous portons ce combat sur le terrain du droit. En février 2025, notre groupe, une fois de plus par la voix de Jean-Pascal Thomasset, a salué la condamnation de la France par la CEDH concernant le « devoir conjugal », appelant l'État à réviser ses pratiques pour garantir une protection effective contre les violences sexuelles au sein du couple.

A échelle plus internationale, par la voix de Souâd Belhaddad, notre groupe a appelé l'ensemble des groupes dans l'hémicycle à se lever et applaudir le courage des femmes iraniennes et du peuple, de façon plus générale, et rendre hommage à la vie, face aux massacres étatiques, en écho au slogan « Femme, Vie, Liberté ».

IV. Une meilleure intégration des personnes en situation de handicap

Comment transformer concrètement le quotidien des personnes en situation de handicap ? Cette question est le fil rouge de notre action, depuis le rapport fondateur « [Plus simple la vie](#) » (2018) de notre ancien Conseiller Jean-François Serres et de l'ancien député Adrien Taquet, qui proposait 113 solutions pour briser le mur de la complexité administrative.

Pour le Groupe des Associations, l'inclusion n'est pas une option, c'est une obligation de résultats qui passe par le sport, le droit à l'autonomie et la valorisation des savoirs d'expérience.

4.1 Le sport moteur d'une société inclusive

Pour nous le sport peut devenir encore plus central pour transformer les mentalités et renforcer la cohésion sociale, si nous enjambons les barrières physiques et mentales. C'est pourquoi, dans la perspective des Jeux de Paris 2024, l'avis « [Développer le parasport en France](#) » (29/03/2023), co-porté par Marie-Amélie Le Fur et Dominique Carlac'h (groupe des entreprises), affirmait avec conviction que l'accessibilité ne profite pas seulement aux personnes en situation de handicap, mais à l'ensemble de la société. Ainsi, l'investissement dans l'innovation technologique pour faciliter le quotidien des personnes porteuses de handicap, ou encore l'installation de certaines machines que l'on pense spécifiques pour elles, bénéficient à tous et toutes. Cette affirmation est un réel fil rouge de nos réflexions et travaux.

Cependant, pour concrétiser cette vision, une approche systémique est indispensable. D'abord, il s'agit de lever les obstacles structurels en promouvant une fiscalité incitative afin d'encourager les salles de sport privées et les établissements médico-sociaux à proposer davantage de créneaux accessibles, adaptés à tous les publics. Mesures qui, amélioreraient l'accès à la pratique sportive et favoriseraient l'inclusion par la création d'espaces de rencontre et d'échange entre personnes valides et en situation de handicap.

Ensuite, la formation des professionnels de santé doit évoluer. Si les cursus médicaux et paramédicaux intègrent les bienfaits de l'activité physique adaptée, soignantes et soignants prescriraient la pratique sportive comme un véritable outil thérapeutique, améliorant d'une part la qualité de vie de la patientèle et réduisant d'autre part les inégalités d'accès aux soins.

Enfin même si c'est évident, il est important de rappeler que l'éducation joue un rôle clé. Aussi, nous avons préconisé d'intégrer un cycle obligatoire de parasport dans les programmes d'EPS, de l'école primaire au lycée. Le but est de sensibiliser les jeunes générations à la diversité et au respect des différences. En découvrant très tôt les disciplines paralympiques, les élèves développeraient une culture de l'inclusion, où le handicap n'est plus nécessairement perçu comme une limite, mais comme une composante naturelle de la société.

Durant les JOP de 2024, des milliers de bénévoles en situation de handicap se sont mobilisés, grâce à des programmes tels que « Club inclusif ». Et ce fut une réussite. L'héritage de cet événement et son succès prouvent qu'avec une volonté politique forte, accompagnée des moyens dédiés, l'équité est possible.

4.2 Vers un chantier national de rattrapage (2025-2026)

Vingt ans après la loi de 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées, [le CESE a souligné, dans une déclaration de février 2025 portée par Marie-Amélie Le Fur et Jérémie Boroy](#) (groupe Santé & Citoyenneté), les avancées majeures permises par

cette loi. Ils ont cependant pointé les écarts persistants entre les ambitions affichées en 2005 et la réalité actuelle.

Souvenons-nous aujourd'hui du changement de paradigme que cette loi ambitionnait. Les personnes en situation de handicap ne devraient plus se voir systématiquement orientées vers des dispositifs spécialisés, mais avoir la possibilité d'accéder, comme tout un chacun, aux services et dispositifs de droit commun, adaptés à leurs besoins.

Pourtant, deux décennies après l'adoption de cette loi, le bilan reste plus que mitigé. Si des progrès notables ont été réalisés, les carences persistent (fortes inégalités territoriales, services publics insuffisamment accessibles voire inexistantes, recul d'ambition en matière d'accessibilité, manque de moyens, complexités dans l'accès aux droits, etc.) et révèlent un affaiblissement de l'ambition initiale.

Par cette déclaration, notre groupe a appelé à renouveler et renforcer la mobilisation pour garantir une réelle mise en œuvre de l'ensemble des principes énoncés en 2005. Il s'agit de faire de la France une société où les droits et la liberté de choix des personnes en situation de handicap seraient enfin effectifs.

Nous espérons que dans les années à venir émerge enfin une accessibilité universelle, c'est-à-dire étendue à tous les biens et services, pour toutes les situations de handicap. Elle devra en outre être harmonisée sur l'ensemble du territoire national afin de mettre fin aux disparités de traitement entre collectivités. Une condition pour garantir l'égalité des droits pour tous et toutes et partout : en milieu ordinaire, chez soi, à l'école ou au travail.

16

4.3 *L'autonomie : supprimer la barrière entre handicap et vieillissement*

Pour notre groupe, la distinction administrative entre « handicap » et « vieillissement » est obsolète et contre-productive. Lors de la séance du 25 janvier 2023, Lionel Deniau a porté la vision forte, d'une création de prestation universelle de soutien à l'autonomie.

Une véritable politique de l'autonomie ne verra pas le jour tant que le droit à la compensation reste morcelé. Nous militons pour une offre qui s'adapte à la personne, et non l'inverse. Cette ambition est partagée par le [Collectif Handicaps](#), dont l'expertise enrichit constamment nos travaux.

4.4 *« Tous et toutes capables » : valoriser l'expérience*

Enfin, l'inclusion passe par le respect de la parole des premiers et premières concerné.e.s. Le Groupe des Associations a activement soutenu la démarche de l'association [Capdroits](#) et son manifeste « [Toutes et tous vulnérables ! Toutes et tous capables !](#) ».

Ce travail, présenté au Palais d'Iéna en 2022, rappelle que les personnes en situation de vulnérabilité détiennent un savoir d'expérience indispensable à la fabrique des politiques publiques. Reconnaître leur autonomie de vie, c'est passer d'une logique de protection à une logique d'émancipation.

V. Focus sur les Quartiers Urbains Populaires : de l'indignation à l'action

Alors qu'elle apparaissait pour beaucoup comme très importante, la question des quartiers populaires était restée, selon le Président Thierry Baudet, « un impensé ». Les révoltes urbaines qui ont suivi le meurtre de Nahel un adolescent de 17 ans, par un policier le 27 juin 2023, ont agi comme déclencheur d'une réflexion plus que nécessaire.

Ce drame a, cependant, aussi confirmé des solidarités invisibles qui tiennent la République debout aux endroits où elle vacille. Dont celles essentielles mises en œuvre par le milieu associatif.

Inlassablement, nous avons rappelé, l'apport incontournable que représentent les associations de terrain dans les quartiers populaires. Lors de minutes plénières, nous avons régulièrement saisi l'actualité pour souligner le courage et la dignité d'une population trop stigmatisée. Aussi, lorsqu'un groupe de travail ad hoc a été constitué autour de ce sujet, en juin 2024 c'est naturellement que notre groupe s'y est aussitôt associé, copiloté par notre conseillère Souâd Belhaddad et Madjid Jarroudi (groupe Agir), afin de mettre en lumière les innovations imaginées et mises en œuvre dans ces territoires et, de fait, dénoncer le désengagement de l'État auquel ils font face.

17

5.1 Rendre hommage aux mères de quartiers depuis l'hémicycle

En plein cœur de la crise, dès le 8 juillet 2023, certains discours stigmatisaient les familles et menaçaient les parents de sanctions financières. Notre Conseillère Souâd Belhaddad a souhaité déconstruire ces préjugés. Contre le discours stigmatisant qui les accusait de « démission », elle a rendu hommage, au nom de notre Groupe, à la ténacité et la citoyenneté des mères des quartiers populaires. Soulignant aussi les inégalités territoriales qui creusent celles entre humains : pourquoi, en effet, la vie d'un jeune de quartiers aurait moins de valeur que celle du centre parisien tandis que pour la mère de chacun, c'est la perte et souffrance ineffable de leur enfant qui est en jeu ?

« Véritables figures de cohésion, elles tissent des réseaux de solidarité et interviennent quotidiennement pour apaiser les tensions. Elles sont les sentinelles de la paix sociale. »

5.2 « Quartiers Populaires, Parlons Solutions » : changer de regard

Le groupe de travail autour des quartiers a défendu le parti pris de valoriser des expériences territoriales humaines sous divers angles : la santé, l'éducation, l'emploi, l'associatif, la culture, la cohésion, etc. L'objectif ? Sortir de la litanie des manques et des problèmes (pauvreté, enclavement, violences, chômage), sans les occulter pour autant et choisir de documenter et valoriser les réponses locales.

Les travaux du groupe ont aisément démontré que l'équilibre des quartiers populaires repose grandement sur l'engagement associatif. Pourquoi ? Parce que les associations agissent comme un ciment social, créant des liens permanents entre les habitant.e.s et les différents enjeux de leur quotidien. Prenons l'exemple de l'emploi, un sujet central : si la recherche d'un poste est cruciale, l'accompagnement qui l'entoure l'est tout autant. En effet, les actions de recrutement menées auprès des jeunes ne pourraient aboutir sans le travail complémentaire d'autres acteurs associatifs. Ceux-ci interviennent en amont ou en parallèle, pour autonomiser les femmes (et notamment les mères de famille), améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale du quartier, promouvoir la santé de la population, ou encore prévenir la désinsertion des jeunes les plus fragiles.

Car certaines habitantes et certains habitants, jeunes ou adultes, sont si accablés par les difficultés qu'ils ne peuvent mobiliser leurs propres ressources. Il faut d'abord les aider à surmonter ces obstacles pour qu'ils puissent, ensuite, s'en affranchir par eux-mêmes.

Un déplacement dans la ville de Saint Denis, souhaité par le Président Beaudet et en sa présence, ainsi que celle de plusieurs conseillères, conseillers et attaché.e.s, a démontré de façon impressionnante cette réalité. Notre groupe a fermement défendu la nécessité d'entendre plusieurs paroles et de profils différents d'associations (statut bénévole, salarié, jeunes ou structures historiques...) afin que le regard porté sur la réalité associative ne se limite pas à la seule représentation de nouvelles start-up.

Cette rencontre a été marquée également par la présence du maire de la ville, M. Mathieu Hanotin et du sous-préfet d'arrondissement, M. Vincent Lagoguey. Ces échanges édifiants ont réuni :

- *Ghett Up*, association centrée sur tous les enjeux de la jeunesse et où s'est déroulée la rencontre ;
- *Les femmes de Franc-Moisin*, ancrée depuis plus de 30 ans dans la ville ;
- *Franc-Moisin citoyenne* qui, totalement bénévolement, assure les loisirs d'enfants ;
- *Communautaire Santé Bien-Être (ASCBE)* qui a pensé un parcours médical dans sa globalité ;
- *Prévention Canal*, avec des éducateurs et éducatrices dédiés à une jeunesse de plus en plus difficile à appréhender avec de moins en moins de moyens.

Le tour de parole a été très égalitaire et a souligné la systémie que ces associations, pourtant différentes, constituent. Chacune reconnaît que « *on n'y arriverait pas les unes sans les autres* ».

Cette dynamique de recueils de réalités et de leur valorisation s'est poursuivie par deux grands rendez-vous en hémicycle.

1. [19 décembre 2024 – « Penser solutions »](#) : Une séquence dédiée à l'innovation économique et à l'emploi. À cette occasion, notre Conseiller Jean-Pascal Thomasset (Maire de Nantua) a apporté son expertise d'élus de terrain. Il a alerté

sur le désengagement matériel de l'État qui laisse élu.e.s et associations seuls en première ligne et rappelé que « *l'exemplarité politique est la condition sine qua non du lien social* ».

2. [20 mai 2025 – « Désenclaver pour un espace de vie apaisé »](#) : Ce second volet a démontré comment le sport, la culture et la santé environnement sont des leviers puissants pour ouvrir les quartiers sur le reste de la Cité.

5.3 Une expertise transversale au service du CESE

L'expertise acquise par ce groupe de travail a été largement partagée en contribuant aux autres productions du CESE :

- Sur la précarité : [Une contribution spécifique a été intégrée à l'avis de Jean-Marc Boivin](#), soulignant les spécificités de l'inclusion économique dans les quartiers prioritaires (QPV).
- Sur le logement : Le groupe a substantiellement nourri l'avis « [L'habitat et le logement face aux défis sociaux](#) » (08/07/2025), en insistant sur la rénovation urbaine comme vecteur de dignité.

5.4 Une résolution pour l'Histoire

Le point d'orgue de cet engagement [est la Résolution du Bureau confiée à Souâd Belhaddad et Madjid El Jarroudi \(Groupe Agir\)](#).

Présentée en plénière le 10 février 2026, cette résolution revêt une dimension hautement symbolique. Elle intervient quelques mois après le tragique 20e anniversaire de la mort de Zyed et Bouna (27 octobre 2005).

À travers ce texte, le Groupe des Associations réaffirme que la promesse républicaine d'égalité doit être équité et devenir une réalité concrète, en s'appuyant sur l'expertise et la vitalité des habitantes et habitants et, indéniablement, de leurs associations.

Ce combat pour l'égalité réelle et la reconnaissance du rôle central des habitant.e.s et des associations dans la transformation des quartiers prioritaires est aussi une constante pour Le Mouvement associatif et la Fédération des centres sociaux. Depuis 2019, ces deux organisations animent un groupe de travail dédié aux enjeux de la vie associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec pour objectif de mieux connaître l'action des acteurs locaux, de renforcer leur complémentarité et de densifier leur coopération. Ce travail collectif a abouti en 2022 à la publication d'un plaidoyer, « [Pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) », ainsi qu'à l'élaboration d'une [charte](#) visant à renforcer la coopération entre les associations œuvrant dans ces territoires. Nos réflexions s'appuient également sur le formidable travail mené depuis 2011 par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France et le [Réseau national des centres de ressources politique de la ville](#). Ces derniers publient conjointement tous les deux ans les rapports « [Paroles d'habitant-es des quartiers populaires](#) », fondés sur la collecte de témoignages directs dans les centres sociaux à travers toute la France. Ces rapports portent comme ambition de faire entendre la voix des habitant.e.s comme co-

constructeurs des politiques publiques, interpeller les pouvoirs publics sur les réalités vécues et promouvoir un dialogue renforcé entre élu.e.s, décideurs, professionnel.le.s et habitant.e.s. Ainsi, ces initiatives illustrent une même volonté d’ancrer l’action publique dans l’expertise et les aspirations des habitants, donc dans le réel et faire des associations un levier essentiel pour transformer la promesse d’égalité en réalité concrète.

Chapitre 3 : Humaniser l'économie : pour une économie sociale et solidaire

S'il est impossible de réduire le poids du secteur associatif à de simples indicateurs comptables, il constitue cependant le premier employeur privé de France : 1,5 millions d'associations sur tout notre territoire génèrent environ 113 milliards d'euros – soit 3 % du PIB – et emploient 13 % des salariés du secteur privé. Ainsi, organismes privés à but non lucratif et à gestion désintéressée, les associations jouent un rôle pivot dans la dynamisation des territoires et le bon fonctionnement de la vie économique. Elles sont les actrices indispensables de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). C'est pour porter cette voix singulière que deux de nos Conseillères, Marie-Amélie Le Fur (2022-2025), puis Marie-Claire Martel (depuis 2025) ont représenté le CESE au Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Cette vision d'un secteur essentiel à la cohésion sociale, avec un apport économique certain a été réaffirmée lors d'une déclaration conjointe avec le groupe de la Coopération sur l'avis [*« Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir »*](#) :

« [...] l'ESS associe déjà l'économie à une posture plus humano-centrée. [...] Elle offre des activités non délocalisables, favorisant l'inclusion professionnelle et conçues par et pour les habitantes et habitants du territoire et regorge de nombreuses réussites industrielles et exporte des produits dans une grande diversité de secteurs (agroalimentaire, textile, verre, câbles, etc.). »

I. Offrir à chacun un emploi décent et de qualité

La promotion d'une économie humaine ne se limite pas à la défense du secteur associatif. Humaniser l'économie, c'est avant tout garantir que le travail reste un vecteur de dignité et non une source de pauvreté.

« À quand un diagnostic de la société civile sur la condition des travailleurs précaires et souvent oubliés afin de prévoir des solutions pour y remédier ? »

Cet appel, lancé en conclusion de notre [déclaration commune avec le groupe Environnement et Nature sur l'avis « Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière »](#) (29/05/2024), a agi comme un déclencheur. Il a posé les jalons de la saisine [« Lutter contre la précarité professionnelle par une économie inclusive »](#)

(24/02/2026), co-rapportée par notre président de groupe Jean-Marc Boivin et Saïd Hammouche (Groupe Agir).

Ainsi, notre groupe des associations a-t-il pensé et défendu ces divers avis comme un continuum de notre conception de l'associatif, comme pilier majeur de notre société et de notre démocratie.

1.1 Diagnostiquer les fractures, proposer de nouveaux modèles

Face à l'explosion des nouvelles formes de précarité (CDD courts, plateformes, micro-entreprises contraintes, temps partiel subi...), [l'avis du Conseil économique, social et environnemental consacré à la précarité professionnelle](#) constate avec dépit que l'instabilité n'est plus marginale ; elle structure désormais une part croissante du marché du travail. Cette situation fragilise les parcours, affaiblit l'accès aux droits sociaux et altère le lien entre travail et citoyenneté.

Dans ces travaux, notre groupe a servi avec fermeté un objectif double. Premièrement, renouer le lien entre le monde du travail et les préoccupations réelles des travailleurs et des travailleuses. Deuxièmement, réaffirmer le droit inaliénable à un emploi décent, stable et rémunérateur. [Notre déclaration de groupe a été l'occasion de rappeler que le travail ne peut être réduit à une variable d'ajustement économique](#). Il ouvre des droits – assurance chômage, protection sociale, retraite, congés – et doit garantir des moyens convenables d'existence.

22

Actrices économiques majeures, représentant plus de 10 % de l'emploi privé, les associations accompagnent au quotidien des personnes éloignées ou privées de l'emploi. Ainsi, parce que nous les connaissons, nous les côtoyons, nous pouvons témoigner en leur nom que celles et ceux privés d'activité ne demandent pas la charité, mais la possibilité de travailler dignement. Ce n'est pas leur volonté qui fait défaut, mais bien la non prise en compte des réalités de vie par l'ensemble des institutions – garde d'enfants, mobilité, santé, isolement, formation – et la sécurisation des parcours.

Dans un contexte marqué par le durcissement de certaines politiques sociales – notamment la mise en œuvre de la loi dite « plein emploi » et le renforcement des sanctions contesté devant le Conseil d'État –, l'avis alerte sur les risques d'une logique punitive. La lutte contre la précarité ne peut se mener à coups de suspensions ou de radiations de revenus minimum : elle suppose, bien au contraire, accompagnement, confiance et moyens adaptés pour que les personnes retrouvent le pouvoir d'agir sur leurs vies. Nous regrettons que les politiques de l'emploi soient pensées avec l'obsession du chiffre plutôt que construites avec les personnes concernées. Nous regrettons également le recul des politiques globales de lutte contre la pauvreté, selon le préjugé qu'une politique d'emploi peut suffire.

Cette difficile réalité n'écarte cependant pas une issue. Puisque cette évolution est le fruit de choix budgétaires et politiques, elle ne relève donc pas d'une fatalité : elle peut donc être changée.

Pour notre groupe, le travail doit prendre en compte la valeur des personnes et pas seulement leur production. Il doit être considéré comme un lieu de socialisation, certes,

mais aussi comme un espace d'épanouissement. Une source de fierté et de sentiment d'utilité sociale, de contribution au collectif via l'impôt. Par les revenus qu'il procure d'une part, par les cotisations et l'ouverture de droits qui en découlent d'autre part, le travail est aussi ce qui doit permettre une vie digne. On ne peut que faire le constat de revenus ne permettant plus aujourd'hui (pour quasiment les quatre 1^{ers} déciles de revenus) de vivre décemment, de couvrir l'ensemble des dépenses contraintes.

De plus, la précarité professionnelle peut impacter négativement la vie démocratique. En effet, lorsqu'elles gagnent du terrain, les urgences du quotidien, l'humiliation subie entament fortement la confiance en soi et entravent un engagement réellement libre, notamment dans les corps intermédiaires. Or, pour s'engager de façon choisie, tel que dans le bénévolat, par exemple, [défini par le CESE comme un engagement libre sur son temps personnel](#), il faut avoir la maîtrise et la jouissance de son propre temps. Or, comment l'addition de contrats courts, d'horaires fragmentés ou de cumuls d'emplois, peut-elle le permettre ? Un salarié épuisé ou inquiet pour sa survie économique est un citoyen empêché.

Il existe donc bel et bien un lien organique entre stabilité du salariat et vitalité du bénévolat car fragiliser le travail, en intensifier les rythmes ou retarder la retraite revient à assécher le réservoir de l'engagement associatif et syndical. Et donc, à affaiblir la cohésion sociale.

L'avis du CESE trace des pistes pour sécuriser les parcours et promouvoir une économie qui ne laisse personne de côté. Défendre un emploi de qualité et une protection sociale robuste n'est pas seulement agir pour le pouvoir d'achat, c'est préserver l'espace de liberté indispensable à l'engagement citoyen et à la vitalité démocratique.

Notre groupe a soutenu cet avis car il affirme la nécessité de défendre un emploi de qualité et une protection sociale robuste

Mais le Groupe des Associations n'entend pas se cantonner à dénoncer : il tient à valoriser les alternatives innovantes portées par notre secteur. [L'entreprise TAE \(« Travailler et Apprendre Ensemble »\)](#), structure solidaire [d'ATD Quart Monde](#) visitée par notre groupe en 2023, en est l'illustration parfaite. En adaptant le management et les rythmes aux besoins des salarié.e.s, tous et toutes en CDI à temps choisi et en associant des personnes éloignées de l'emploi à la gouvernance, TAE fait partie des expérimentations ayant permis de poser les bases de la loi « [Territoires zéro chômeur de longue durée](#) » votée en février 2026.

Lors des événements « *Quartiers Populaires, parlons solutions !* » dont notre groupe a mené le groupe de travail *ad hoc*, en collaboration avec le groupe Agir, nous avons convié Laurent Godin, directeur de Travailler et apprendre ensemble à témoigner de leur démarche en hémicycle. Et de rendre compte de comment, de façon réfléchie et collective, une autre vision de l'entreprise, en lien avec le développement local, est concrètement possible.

1.2 L'inclusion par le travail pour les populations migrantes

Ce droit à l'emploi digne s'applique universellement, y compris aux populations migrantes, trop souvent maintenues dans la précarité. Dans son avis « [Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires](#) » (28/11/2023), co-rapporté avec Kenza Occansey (Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), notre Conseillère Françoise Sivignon a plaidé pour une facilitation, par la sécurité et la dignité, de l'immigration légale de travail.

Au-delà de l'harmonisation législative européenne, les co-rapporteurs recommandent des leviers d'intégration concrets : reconnaître et valoriser des qualifications et compétences des personnes migrantes ; établir une aide matérielle et financière spécifique pour les étudiantes et étudiants réfugiés.

1.3 Focus sur les aides sociales : une condition nécessaire au retour à l'emploi

L'effectivité des droits sociaux et le refus de leur conditionnement sont un credo du groupe des associations. Une économie solidaire ne se résume ni à la productivité ni à la seule valeur travail, mais doit répondre à l'exigence constitutionnelle de fraternité. C'est pourquoi nous avons manifesté, tout au long de ce mandat, notre ferme opposition à la logique de « l'activation ».

Cette dérive punitive s'est notamment illustrée avec l'expérimentation conditionnant le Revenu de Solidarité Active (RSA) à 15 heures d'activité hebdomadaire. Comme notre Conseillère Isabelle Doresse l'a rappelé à de multiples reprises dans l'hémicycle (séances des 11 janvier 2023, 14 mars 2023, 13 novembre 2024 et 15 octobre 2025), un accompagnement sous pression et inquisiteur ne ramène pas vers l'emploi durable. Au contraire, il pousse les personnes vers le non-recours ou vers des métiers en tension aux conditions de travail dégradées. Imposer des sanctions ne fait qu'aggraver les situations de pauvreté, ce qui s'avère incompatible avec le droit constitutionnel à des moyens convenables d'existence.

L'avis « [Droits sociaux : accès et effectivité](#) » (27/11/2024) s'oppose fermement à ce glissement d'une logique de solidarité nationale vers une logique de soi-disant « responsabilisation ». Le CESE y affirme noir sur blanc qu'imposer des contreparties aux allocataires dégrade les situations, multiplie les ruptures de droits et éloigne encore davantage les personnes de l'emploi.

Pour sortir de cette impasse, nous proposons une refonte des politiques publiques basée sur la confiance, l'efficacité de l'accompagnement et les droits fondamentaux, structurée autour de quatre axes :

- Rendre les droits effectifs par la simplification administrative pour les personnes concernées et la réduction des conditionnalités.
- Développer l'« aller-vers » en défendant la présence humaine et experte dans les services publics, dimensionnés selon les besoins, tout en proposant toujours des alternatives à la dématérialisation.

- Concevoir ensemble des politiques publiques directement avec les personnes concernées.
- Garantir la non-subordination des aides, refuser les contreparties et les sanctions : Prioriser le renforcement des moyens humains des travailleurs et travailleuses sociaux pour un accompagnement universel et adapté, plutôt que de sanctionner les allocataires. Préserver un revenu minimum garanti, un montant insaisissable.

II. Lutter contre la grande pauvreté au nom de la dignité

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. » — Joseph Wresinski, Parvis des Droits de l'Homme, 17 octobre 1987.

Cette phrase, gravée dans le marbre et dans l'histoire de notre République, constitue la boussole morale du Groupe des Associations. C'est pourquoi, à nos yeux, le CESE doit aussi être la chambre des sans-voix. Notre action doit s'inscrire dans la filiation directe du [Rapport Wresinski de 1987](#) et des combats de Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Eradiquer la misère n'est pas un vœu pieu, elle est un objectif prioritaire car c'est la condition *sine qua non* de la démocratie.

2.1 De l'affirmation des droits à l'effectivité des Droits

Si les droits existent sur le papier, leur non-effectivité est un scandale majeur car c'est un déni concret de démocratie. L'avis de la mandature « [Droits sociaux : accès et effectivité](#) » s'inscrit dans cette lignée historique.

A l'heure où la pauvreté n'a jamais été aussi importante depuis 30 ans en France et où les inégalités augmentent, le CESE rappelle avec force que l'ensemble des politiques publiques doivent être fondées sur le respect des droits de l'homme, universels, indivisibles et interdépendants. Pour cela elles doivent se baser et dimensionner les services publics, sur les besoins et les aspirations de leurs populations. Cela ne peut se faire qu'avec une participation effective des personnes concernées à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Comme les plus pauvres ont les chemins les plus longs pour accéder et préserver leurs droits, les propositions faites à partir d'eux seront bonnes pour tous et toutes. Aussi, selon nous, toute politique publique devrait être évaluée sur ses incidences sur les 10 % les plus pauvres.

Il ne suffit pas de décréter l'égalité, il faut combattre les obstacles concrets (dématérialisation, complexité administrative, conditionnalité de la protection sociale, stigmatisation) qui empêchent les plus pauvres d'accéder à la santé, au logement, à la justice, à la vie en famille, la culture, les vacances, l'éducation, etc.

C'est ce que nous avons constamment rappelé au cours de la mandature. Que ce soit à travers nos interventions sur [les Rapports Annuels sur l'État de la France](#), ou lors des minutes d'actualité lors des séances plénières, nous avons systématiquement pointé la dégradation du pouvoir d'achat, l'explosion des inégalités et l'augmentation de la pauvreté comme des menaces pour la cohésion nationale.

2.2 Ouvrir les portes du Palais d'Iéna pour permettre la participation de tous et toutes

Véritable colonne vertébrale dans nos combats, comme sur l'ensemble des sujets, on ne lutte pas contre la pauvreté sans les premiers concernés. Le Groupe des Associations a donc œuvré pour que le CESE ne soit pas une tour d'ivoire... ou plutôt de béton.

Nous avons veillé à ce que des personnes en situation de grande pauvreté participent aux travaux, notamment lors des Conventions citoyennes. Un accompagnement précis et digne a été anticipé pour que leur parole ne soit pas intimidée par celle des « sachants » et des détenteurs des codes institutionnels. Car le droit de participer aux affaires publiques est aussi un droit de l'homme. Ce droit ne concerne pas seulement la vie politique de l'État, mais aussi ses décisions économiques et sa vision du développement. Le manque de participation est à la fois une cause, liée en particulier aux injustices épistémiques et au manque de temps des personnes en situation de pauvreté et une conséquence de la pauvreté, entraînant un cercle vicieux. En effet, le manque de participation peut conduire à des politiques inappropriées et inefficaces qui aggravent les conditions de pauvreté au lieu de les réduire, puisqu'elles ne sont pas adaptées aux populations ciblées et à leurs besoins.

Aussi pour éviter les rapports de domination et permettre la prise en compte des savoirs expérientiels et les représentations différentes, les conditions à mettre en œuvre pour cette participation sont essentielles. Il est nécessaire pour cela de multiplier les formations croisées entre les professionnels (de l'animation, du travail social, de différentes institutions...) et les personnes en situation de pauvreté pour améliorer la compréhension des représentations et lutter contre les préjugés.

Par ailleurs, en organisant l'accueil de [l'exposition consacrée à Geneviève de Gaulle-Anthonioz \(réalisée par ATD Quart Monde\)](#), éminente ancienne conseillère au CESE, nous avons rappelé au cœur des institutions que la fraternité est un combat politique et combien le CESE peut contribuer à ce combat.

2.3 Des besoins fondamentaux aux droits opposables

Durant cette mandature, nous avons refusé que la précarité soit traitée sous le seul angle de l'assistance. Nous défendons des droits fondamentaux comme fondement des politiques au travers de plusieurs travaux et prises de parole :

- i. Le droit à une alimentation respectueuse de la santé et choisie : Face à l'inflation alimentaire qui frappe les plus modestes, [notre déclaration sur l'avis « Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante »](#) a été claire. Pour nous, l'accès à une nourriture de qualité ne doit pas être un luxe.

C'est pourquoi [nous soutenons les différentes expérimentations](#) d'alternatives à l'aide alimentaire, comme celles visant à mettre en œuvre une Sécurité Sociale de l'Alimentation pour garantir ce droit vital.

- ii. Le droit au Logement : A l'occasion de notre déclaration de groupe sur l'avis « *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* » nous avons réaffirmé que le logement est la première sécurité. Nous [avons dénoncé la crise du logement qui pousse des travailleurs et des familles à la rue ou dans des habitats indignes](#), appelant à une relance massive du logement social et à l'encadrement du foncier. Par les minutes plénières, nous avons, d'une part, dénoncé la loi Kasbarian qui réduit les droits des locataires et est à l'origine de la progression nette des expulsions locatives et, d'autre part, rappelé l'importance du DALO.
- iii. Rompre l'isolement : Fidèles à l'avis « *Combattre l'isolement social* » (28/06/2017, rapporteur Jean-François Serres), nous rappelons que la pauvreté est aussi une rupture de lien. Notre [contribution](#) à l'avis sur les « *Métiers de la cohésion sociale* » (12/07/2022, rapporteur Evanne Jeanne-Rose, groupe OEMJ) visent à revaloriser celles et ceux qui, au quotidien, retissent cette fraternité.

2.4 *Ambition 2026-2031 : Pour une politique globale*

27

Le CESE doit demeurer ou renouer à ses valeurs et son histoire. Ainsi nous aimons à rappeler ce qui est inscrit à l'entrée du Palais d'Iéna :

« Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une Nation fondée sur les droits de l'homme. Tel est bien le chemin tracé par le Conseil économique et social dans l'esprit de l'avis voté le 11 février 1987 ».

Cette plaque apposée par le regretté Jacques Dermagne, alors Président du CESE (1999-2009) issu du groupe des Entreprises, est visible de tous les conseillers et tous les visiteurs du CESE. La philosophie de ce message reste hélas trop souvent oubliée voire balayée.

C'est pourquoi, nous avons régulièrement alerté, via nos minutes d'actualité en plénière et formulons désormais un vœu pour l'avenir. L'éradication de la misère ne se fera pas par des mesures éparses ou des chèques ponctuels. Le Groupe des Associations appelle, pour la prochaine mandature, à l'élaboration d'une loi-cadre et d'une politique publique globale de lutte contre la pauvreté, les exclusions et les discriminations, à l'image de ce qui a marqué l'histoire du CESE où ont été posé les fondements de la loi globale de lutte contre les exclusions de 1998.

Parce que le respect de la dignité de chacune et chacun est la garantie de la liberté de tous et toutes.

III. Une vigilance constante dans l'hémicycle

Cette position, nous l'avons défendue sans relâche face à l'actualité politique, en martelant que tout individu a droit à une existence digne, sans marchandage.

- **Sur l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) :**

Si la déconjugalisation est un acquis, la vigilance reste de mise. Le 26 novembre 2024, Jean-Marc Boivin a rappelé que sans revalorisation des conditions d'éligibilité globale, cette réforme a paradoxalement infléchi le niveau de vie de certaines personnes handicapées parmi les plus pauvres.

Ce constat est partagé par la déclaration du Bureau du CESE « [Les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances](#) [...] » (04/02/2025), co-confiée à notre ancienne Présidente de groupe, Marie-Amélie Le Fur. Le texte pointe la complexité administrative et les effets de seuil pénalisants qui persistent malgré l'autonomie financière acquise.

Dans le cadre de la loi plein emploi, de nombreuses personnes à l'AAH se voient soumises aux mêmes contraintes que tout demandeur d'emploi et risque la privation de ses droits, si elles ne mettent pas en œuvre leur contrat d'engagement.

A ce sujet, dès janvier 2023, depuis l'hémicycle du Palais d'Iéna, Lionel Deniau avait rappelé un principe fondamental :

« Autonomie ne rime pas qu'avec bien vieillir (...) C'est pourquoi, aucune véritable politique de l'autonomie ne pourra être menée tant que persiste cette distinction entre handicap et vieillesse, que le droit à la compensation n'est pas effectif et que l'offre ne s'adapte pas au public. »

- **Sur l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) :**

Lors d'une minute d'actualité le 12 mars 2024, Jean-Marc Boivin a vivement critiqué le projet de suppression de cette allocation destinée aux chômeurs en fin de droits. Loin de favoriser le retour à l'emploi, une telle mesure ne ferait que précipiter dans la grande pauvreté des allocataires parmi les plus éloignés du marché du travail.

Chapitre 4 : Bâtir une Europe solidaire, souveraine et résiliente pour faire face aux désordres du monde

Dans un monde fracturé par les inégalités, la multiplication des conflits armés et la montée de l'extrême-droite réactionnaire, la tentation du repli national progresse. Pourtant, aucune nation ne peut prétendre protéger les droits fondamentaux de tous et toutes ou assurer sa prospérité en agissant seule.

La solidarité internationale, l'ambition européenne et le respect de la dignité des personnes migrantes ne pourront se mettre en œuvre que par le droit, la coopération et la justice sociale et environnementale.

Afin de proposer une alternative aux discours menant à une impasse mortifère, notre groupe a porté au cours de ce mandat l'ambition d'une solidarité européenne et internationale renouvelée et un attachement absolu au droit international. Alors que cette solidarité doit se déployer dans un contexte d'attaque idéologique brutale peu anticipée par les organisations. Car ce droit protège les plus vulnérables, guide les actions de solidarité et sert de base aux poursuites pénales internationales.

Pour nous cela doit se traduire par la sacralisation d'une aide publique au développement ambitieuse, la garantie d'un cadre sûr pour l'intégration des personnes exilées et de la construction, progressive mais impérative, d'une Europe sociale, solidaire et souveraine.

Nous nous opposons aux discours de haine et aux logiques d'exclusion car nous refusons que la peur, la désinformation et le racisme dictent l'agenda politique. Nous sommes convaincus que cela ne pourra se faire sans une société civile organisée forte et indépendante, capable de porter les valeurs démocratiques là où elles vacillent.

I. Mettre l'économie mondiale au service de la justice et du développement

Dans un système globalisé et interdépendant, la lutte contre les inégalités mondiales constitue un impératif autant qu'une condition de réussite des transitions (qu'elles soient énergétique, numérique, etc.) et de la paix durable. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre une économie respectueuse de l'habitabilité de la planète, au service de la lutte contre les inégalités mondiales. L'Aide Publique au Développement (APD) et les financements humanitaires doivent être en sanctuarisés et, au-delà, il devient urgent de faire évoluer la gouvernance du système financier mondial d'aide trop occidentalisé pour favoriser une inclusion des acteurs des pays « récipiendaires ».

1.1 Une nécessaire fidélité aux engagements internationaux...

Dans la continuité des travaux menés au sein du Conseil économique, social et environnemental [sur l'Agenda 2030 \(12/10/2016\)](#) et sur la [loi de programmation relative au développement solidaire \(26/02/2020 et son avis de suite du 10/09/2020\)](#), notre groupe a fait adopter par le CESE l'avis « [Le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales](#) » rapporté en juin 2023 par Jean-Marc Boivin.

Ce texte rappelle l'importance vitale de l'aide publique au développement pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs de l'agenda 2030 et plus particulièrement éradiquer l'extrême pauvreté (ODD 1), garantir l'accès à la santé (ODD 3) et à l'éducation (ODD 4) et accompagner l'adaptation climatique des pays les plus vulnérables (ODD 13). Nous y réaffirmons l'objectif historique de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, engagement pris par la France dès les années 1970 et encore inachevé voire en recul depuis 2 ans. Nous estimons également qu'il est nécessaire d'élargir et de diversifier les ressources financières pour rééquilibrer les relations entre acteurs et favoriser la localisation de l'aide (mécanismes plus équitables, plus flexible et plus proche du terrain).

L'avis défend également la nécessité de sécuriser et d'élargir les ressources, notamment par des mécanismes de contribution plus équitables via une taxe sur les ultra-riches et les secteurs carbonés, mais aussi de renforcer la redevabilité démocratique. Ainsi, la politique de développement doit faire l'objet d'un débat annuel au Parlement comme au CESE, tel qu'énoncé dans la loi du 4 août 2021 afin que la solidarité internationale ne soit jamais reléguée au second plan des arbitrages budgétaires. A noter que ce débat annuel n'a jamais eu lieu.

Les engagements internationaux reposent avant tout sur le respect de l'universalité et l'indivisibilité des droits humains et des libertés fondamentales de tous et toutes. L'atteinte d'une vie digne et autonome pour tous et toutes est un objectif à atteindre, aussi le droit international impose aux Etats de réaliser les droits sociaux progressivement, en veillant constamment à ce qu'ils soient garantis à tous dans les mêmes conditions, sans aucune discrimination.

1.2 ... face aux promesses inabouties et au repli international

Ces exigences se heurtent malheureusement à des promesses non tenues et sont soumis aux aléas du vent politique, alors qu'elles devraient au contraire constituer une doctrine de politique internationale revendiquée par notre pays.

L'avis entendait peser sur [le Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial](#) de juin 2023. Si cet événement affichait de belles ambitions, notre Conseillère Françoise Sivignon, a exprimé lors d'une minute d'actualité en plénière les regrets du groupe face à l'enlisement des débats sur les nouvelles sources de financement international, qu'il s'agisse de la taxation du transport maritime et aérien ou des transactions financières.

Depuis, le contexte géopolitique s'est durci. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis et le désengagement de plusieurs partenaires menacent directement l'architecture de la solidarité internationale. En janvier 2025, notre groupe a alerté sur

les conséquences dramatiques de ces replis successifs et appelé à bâtir de nouveaux dispositifs financiers ancrés dans des valeurs démocratiques inébranlables.

1.3 Défendre le droit international dans un monde en désordre

L'Organisation des Nations Unies, conçue en 1945 pour garantir la sécurité collective, peine aujourd'hui à protéger les populations civiles. Face aux massacres à Gaza, en Cisjordanie, en Ukraine, au Soudan ou au Proche-Orient comme au Moyen-Orient, la reconnaissance officielle de l'État palestinien par la France en 2025, bien que symboliquement forte, a surtout mis en lumière l'impuissance du système international, qui ne peut réagir même lorsque le Droit international humanitaire est si dramatiquement bafoué. Cette impuissance s'explique aussi par la frilosité des États européens, souvent divisés sur l'application du droit international et la mise en œuvre de poursuites pénales internationales. Malgré leur attachement affiché aux valeurs des droits de l'homme, les pays européens peinent à faire entendre une voix forte et unie, notamment en raison d'une fragmentation croissante de leurs positions. Cette division affaiblit leur capacité à peser sur la scène internationale et à garantir le respect des normes qu'ils promeuvent.

Pourtant, il est essentiel de rappeler que le droit international demeure une boussole pour faire face aux « désordres du monde ». C'est ce qu'a affirmé notre conseiller Benoît Miribel, en prenant régulièrement la parole sur ces sujets internationaux. A ces occasions il a rappelé que nos organisations revendiquent au nom du Droit international humanitaire, que la protection des civils, l'accès sans entrave à l'aide et la libération des otages ne sont pas négociables.

Ce désordre du monde nourrit l'instabilité et renforce les discours extrémistes qu'ils soient de droite et/ou religieux. La paix étant un bien commun conditionnant toute ambition sociale ou environnementale, nous estimons qu'il est de la responsabilité des sociétés civiles européennes de se mobiliser pour pallier les défaillances onusiennes et porter une réforme profonde pour renforcer le système international de solidarité et de sécurité.

II. Bâtir une Europe souveraine, sociale et protectrice de la société civile

La mandature 2021-2026 a été émaillée de tempêtes géopolitiques et d'un effondrement de la sacralité du droit international. Pour notre groupe, la réponse n'est pas le repli, mais doit être l'occasion d'un renforcement d'une Europe souveraine, solidaire et fidèle à ses valeurs fondatrices.

2.1 Construire l'autonomie stratégique par des solidarités concrètes

Dans l'esprit de Robert Schuman, l'Union européenne ne pourrait se construire que par des réalisations concrètes créant des solidarités de fait. [S'inscrivant dans cette vision](#), au lendemain de la crise sanitaire du Covid-19 et afin de pallier les défaillances et

individualismes que celle-ci avait mis en exergue, [notre groupe a plaidé en faveur d'une Europe de la santé](#) capable de coordonner ses politiques et de relocaliser la production de médicaments essentiels permettant dès lors de réduire sa dépendance à des puissances extérieures.

Par ailleurs, face au Pacte européen sur la migration et l'asile, [nous avons opposé une alternative humaine au narratif purement sécuritaire](#). Par la voix de Françoise Sivignon, nous souhaitons dans cet avis adopté en novembre 2023, faciliter l'immigration légale de travail dans tous les secteurs en tension et harmoniser la reconnaissance des diplômes des réfugiés afin de respecter leur dignité par l'emploi.

2.2 Réenchanter le projet européen

Pour que l'Europe soit forte, elle doit redevenir enthousiasmante, c'est pourquoi nous sommes depuis longtemps convaincus qu'une Europe puissante ne saurait être uniquement une Europe des marchés.

Dès 2016, quelques mois après l'annonce par Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission européenne, d'un projet d'un Socle européen des droits sociaux dans son discours sur l'état de l'Union [le CESE adoptait un avis sur le sujet](#). Fidèles à [notre déclaration d'alors](#), nous avons continué à porter au cours de cette mandature l'ambition d'une Union européenne juste, sociale et solidaire en commençant notamment par instaurer un revenu minimum social digne.

Cela suppose également de sanctuariser le rôle des associations et mutuelles, afin qu'elles ne soient pas assimilées à de simples opérateurs économiques soumis aux seules règles de la concurrence mais reconnues comme des actrices de la démocratie du quotidien.

L'Europe ne retrouvera l'adhésion des peuples qu'en démontrant qu'elle protège, qu'elle régule et qu'elle incarne une espérance collective et affirmera sa place sur l'échiquier mondial en maintenant ses engagements financiers envers le Sud global et en liant indissociablement justice écologique et lutte contre la pauvreté, par l'effectivité des droits fondamentaux pour tous et toutes.

III. Garantir un cadre sûr et digne pour l'intégration des personnes migrantes

Qu'on le veuille ou non, la migration est un phénomène structurel de l'histoire humaine, aujourd'hui amplifié par les inégalités, les conflits, les crises écologiques et le dérèglement climatique. C'est pourquoi notre groupe refuse l'approche sécuritaire et milite pour un cadre fondé sur la cohésion et l'insertion réelle, faisant barrage aux idées d'extrême-droite qui prospèrent sur le fantasme de l'étranger menaçant.

3.1 Déconstruire les préjugés et protéger contre la haine

L'intégration de celles et ceux qui viennent quelquefois de loin, exige un changement de regard politique et médiatique. Pour substituer les faits aux fantasmes de submersion – alors que l'UE, habitée par plus de 450 millions de femmes et d'hommes, compte environ 330 000 entrées irrégulières annuelles selon Frontex – le CESE s'est engagé dans un travail de déconstruction des préjugés.

L'avis « [Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires](#) » (28/11/2023), porté par Françoise Sivignon et Kenza Occansey (groupe OEMJ), fait des préconisations invitant à informer par des données objectives et sourcées, éduquer et valoriser l'apport économique, culturel et social des migrations. Par ailleurs, il est essentiel de valoriser l'apport culturel et économique des personnes exilées, [à l'image des grandes et grands artistes et sportifs issus de la diversité](#) qui font la fierté de notre pays, mais aussi de toutes celles et tous ceux qui contribuent à notre cohésion sociale et l'amélioration de notre cadre de vie (Santé, services à la personne, métiers du bâtiment, etc.). Ce afin de rétablir la vérité et participer à la bataille culturelle en contrant les discours simplistes et dangereux tenus par l'extrême-droite depuis de trop nombreuses années.

Le Palais d'Iéna est devenu, sous cette mandature, un bastion contre la montée des idées d'extrême-droite ; et nous espérons que cette lutte se poursuivra lors de la suivante. Mais ces idées prospèrent contre les soi-disant différents venus d'ailleurs, l'étranger est objet de fantasmes et de préjugés, présenté comme dangereux, portant atteinte à nos valeurs et modes de vie.

Comme nous l'avons souligné [dans nos travaux sur la banalisation de la violence verbale \(cf. Chapitre 2\)](#), les personnes migrantes sont aujourd'hui les premières cibles de ces discours de haine. Protéger les personnes migrantes de ces discours de rejet et de haine passera aussi par la régulation de l'espace numérique et la sanction des propos qui déshumanisent l'Autre et portent atteinte à la dignité des personnes, sans exclusive.

3.2 Anticiper la nouvelle frontière des migrations climatiques et environnementales

Le mur climatique n'est plus une prédiction, mais une réalité. Depuis des décennies les alertes des scientifiques sont ignorées, les rapports du GIEC relégués au rang de simples scénarios catastrophistes et les appels à la transition écologique qualifiés d'idéologiques.

Pourtant, aujourd'hui, régression de la biodiversité, montée des eaux et désertification transforment des régions en zones inhabitables, qui forcent des populations à l'exil. Les faits s'imposent hélas à nous. Ces déplacements sont la conséquence directe de l'inaction passée. Refuser d'anticiper ces flux, c'est choisir de subir le chaos plutôt que d'organiser la solidarité. La question n'est plus de savoir si ces migrations auront lieu, mais de choisir comment y répondre, soit avec anticipation et respect de la dignité, soit avec autorité dans l'urgence des crises.

L'Europe ne peut plus faire semblant de ne pas voir et le principe de réalité est clair : l'émergence des migrations climatiques bouleverse les frontières. Pour nous, elle doit donc anticiper ces flux et réfléchir à un statut protecteur pour celles et ceux dont le territoire devient inhabitable, y compris dans ses propres régions ultrapériphériques. D'autant que si ces régions du monde bouleversées peuvent être lointaines, l'ensemble des États et notamment l'Occident a une large part de responsabilité dans les dégradations environnementales. Par notre mode de développement basé sur une utilisation intensive des ressources naturelles et dont les rejets polluent et dégradent la santé humaine et celle des écosystèmes.

C'est pourquoi notre groupe a alerté sur cette réalité qui frappe la scène internationale comme l'illustre le [traité de 2024 entre l'Australie et les Tuvalu](#). Mais aussi notre territoire national, [à l'instar du déménagement forcé du village de Miquelon](#) menacé par l'érosion et la submersion, illustre que le « déplacement forcé » concerne aussi nos concitoyennes et concitoyens d'Outre-mer.

Nous estimons donc que la diplomatie et l'Union européenne doivent désormais intégrer le droit à la mobilité climatique et créer un statut protecteur pour ces populations dont l'habitat devient littéralement invivable.

3.3 Assurer un socle européen de droits

34

Une intégration réussie et durable sur le vieux continent ne peut s'inscrire que dans la continuité effective des droits. C'est pourquoi, Françoise Sivignon a souhaité que l'avis « [Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires](#) », préconise la création d'un socle européen en faveur de l'intégration des personnes migrantes, complémentaire [du socle européen des droits sociaux](#). Ce cadre, de nature politique mais structurant, doit fixer des engagements clairs des États membres pour harmoniser les politiques d'intégration autour de priorités communes : accès à l'éducation et à la formation, insertion professionnelle, reconnaissance des compétences, apprentissage des langues, accès au logement et à la santé. À l'image du socle social adopté en 2017, il doit constituer un levier d'impulsion, capable de susciter des initiatives concrètes, de guider l'élaboration de normes européennes et de sécuriser dans la durée les financements dédiés, notamment via le FSE et le FAMI. Il doit également intégrer une exigence transversale de lutte contre les discriminations et de protection des minorités, condition indispensable d'une intégration réelle, ainsi que des engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Hors de nos frontières, ce cadre doit affirmer l'existence d'un sanctuaire humanitaire non négociable, garantissant la protection de l'espace d'intervention des organisations qui portent assistance aux personnes exilées. Sur le plan juridique, ce socle implique de rendre obligatoire un accompagnement effectif dès l'arrivée dans les procédures de filtrage et de demande d'asile, incluant un accès garanti à une assistance juridique et à des dispositifs de traduction de qualité. Il suppose également de renforcer de manière significative les prérogatives de la médiatrice européenne, afin qu'elle puisse pleinement assurer un contrôle indépendant du respect des droits fondamentaux et veiller à l'effectivité de ces garanties tout au long des procédures.

Ainsi conçu, ce socle européen ne serait pas seulement déclaratif mais constituerait un signal politique fort et un instrument opérationnel au service d'une politique migratoire à la fois digne, cohérente et fidèle aux valeurs de l'Union.

IV. L'Europe solidaire, un rempart démocratique face aux extrémismes

La solidarité internationale, l'ambition d'une Europe sociale et l'intégration digne des personnes migrantes ne doivent pas être des idéaux lointains, mais les fondements concrets d'une réponse collective, partagée et souhaitable aux défis de notre époque. Face à la montée des idéologies d'extrême droite, qui exploitent les peurs, les inégalités et la désinformation pour saper l'État de droit, ces engagements forment un rempart indispensable.

Cet attachement à la garantie des droits et des libertés a été une constante de notre engagement au CESE au cours de ce mandat. Nous avons ainsi [activement participé à l'organisation des « Rencontres Européennes »](#) dans le cadre des élections européennes qui se déroulaient les 6 et 9 juin 2024. Notre groupe, par l'engagement de Marie-Claire Martel, Benoît Miribel et Danièle Jourdain-Menninger, a co-animé deux ateliers avec les groupes OEMJ, de la CGT et de l'UNSA :

- « *À l'extrême-droite de l'hémicycle : quelle est sa stratégie et comment lutter contre son influence en Europe ?* »
- « *Nos valeurs démocratiques européennes : comment rapprocher l'Europe des Européens ?* »

Ces deux ateliers ont fait l'objet d'échanges et de débats particulièrement riches sur le sentiment européen des citoyens de l'Union européenne et sur la montée globale des idées d'extrême-droite dans les États membres et sur la capacité à infiltrer les institutions. Ils ont également constitué l'opportunité pour notre groupe de réaffirmer notre vision européenne basée sur le respect de l'État de droit, de nos droits fondamentaux et de la dignité humaine. Il ne suffit pas de réaffirmer un attachement de façade à l'État de droit ni de choisir entre protection et ouverture. Il s'agit de construire une souveraineté durable et désirable, fondée sur la justice sociale, le respect du droit international et la solidarité, chose que nous essayons de lier partout dans ces travaux.

Réenchanter l'Europe, c'est aussi refuser les logiques de haine et de repli, en faisant de la solidarité et du respect des droits fondamentaux pour tous et toutes, des principes d'action et de la société civile un acteur clé de la résistance aux extrémismes. Dans un monde marqué par le désordre, nous devons garder comme cap de lier indissociablement la justice et la solidarité partout dans le monde, pour préserver nos démocraties et garantir un avenir commun et soutenable. L'Europe est un échelon de cohésion politique à renforcer pour une voix internationale plus forte.

Chapitre 5 : Une seule santé, une seule planète

Le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité ne sont plus des menaces lointaines et exigent donc une transformation radicale de notre modèle de société, très loin des politiques menées avec des ornieres qui conduisent à des gestions administratives fragmentées.

Comme le rappelait dès mai 2022, l'avis « [Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires](#) », co-rapporté par Isabelle Doresse et Agnès Popelin-Desplanches (groupe Environnement & Nature), la crise de la Covid-19 a permis de mettre en évidence, le lien bien établi entre biodiversité, santé et bien-être des populations. Les crises écologiques sont liées à notre mode de vie, à notre façon de concevoir et mettre en œuvre les activités humaines. Chaque choix d'aménagement du territoire, de transport, d'approvisionnement en énergie, en nourriture devrait composer avec l'épuisement des écosystèmes. Il est urgent de raisonner autrement face à l'effondrement de la biodiversité liée à l'impact humain. L'effondrement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes annulent les capacités d'adaptation. L'importance des pollutions aujourd'hui affecte la qualité de nos milieux de vie et est la cause de multiples maladies.

36

Nous ne pouvons réduire ces crises au sujet du changement climatique, des soins et des réponses technologiques. Il est temps de restaurer l'habitabilité de nos territoires, replaçant l'humain au cœur du Vivant, à savoir dans un système complexe et interconnecté, Il devient dès lors impossible de traiter la santé humaine sans se préoccuper de la santé animale et des écosystèmes ; et vice versa, soit de réfléchir l'ensemble des politiques publiques dans une approche « One Health ». La boussole des pouvoirs publics devrait être le bien être de toutes et tous. Un des indicateurs clef d'évaluation de nos politiques publiques pourrait être l'espérance de vie en bonne santé.

En juin 2025, [notre déclaration commune avec le groupe des Organisations étudiantes et Mouvements de Jeunesse](#) a défendu comme impératif politique de sortir d'une classique approche en « silos » pour adopter une vision systémique irriguant l'ensemble des politiques publiques. Cette transition écologique ne trouvera toutefois son effectivité et sa légitimité que si elle s'appuie sur une science indépendante, capable d'intégrer les expertises d'usage des habitantes et habitants, le respect de la dignité humaine et les spécificités territoriales bien en amont des décisions. Face aux bouleversements écologiques en cours, nous n'avons eu de cesse de marteler aux décideurs publics la primauté absolue de l'évitement dans la stratégie environnementale. Si nous comprenons l'esprit du principe ERC (Eviter-Réduire-Compenser), selon nous la compensation ne réparera jamais ce qui a été détruit et la réduction endommagera toujours. Dès lors, éviter les dommages doit par conséquent s'imposer comme l'unique et indépassable priorité de l'action publique.

I. Inscrire le concept « One Health » au cœur des politiques publiques

Contrairement à ce que pourraient laisser penser certains bruits médiatiques ambiants, la santé demeure la préoccupation première des Françaises et des Français. Une inquiétude légitime exacerbée par les criantes inégalités géographiques et financières documentées dans le [Rapport annuel sur l'état de la France](#) (RAEF), rapporté en octobre 2024 par notre conseillère Claire Thoury.

La santé doit être vue de façon très globale et ne peut être réduite aux soins. Selon [l'Organisation Mondiale de la Santé \(OMS\)](#), la santé est « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Face à ce constat, il ne suffit plus de décrire les dysfonctionnements mais il faut repenser notre approche même de ce qui constitue les déterminants de la santé afin d'agir à la racine des problèmes qui la mette en péril. Il s'agit de développer des politiques de prévention incluant la préservation des écosystèmes, car préserver les écosystèmes, c'est préserver notre santé. C'est pourquoi notre groupe a promu tout au long du mandat de proposer une réponse globale et systémique, fondée sur le concept « One Health » (Une seule santé).

Cette approche postule l'indissociabilité absolue de la santé humaine, animale et environnementale et rappelle que si un seul de ces maillons cède, c'est l'ensemble de la chaîne du vivant qui s'effondre.

Fort de cette conviction, notre groupe a défendu dès 2022, sous l'impulsion de Benoît Miribel, une vision universelle alignée sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Nous préconisons de [faire de ce paradigme le standard européen commun](#) ce qui implique une coopération scientifique et matérielle sans précédent entre les États membres et l'intégration contraignante des enjeux environnementaux dans chaque nouvelle directive européenne, seule voie pour enrayer les pollutions diffuses qui menacent notre résilience face aux pandémies.

Un autre impératif est d'adopter aussi une nouvelle approche du risque pour la décision publique fondée sur le principe de précaution, en particulier une approche générique des substances chimiques identifiant les dangers à éviter, les plus préoccupants pour la santé humaine ou pour les écosystèmes.

Cependant, cette ambition macroscopique restera lettre morte si elle ne se territorialise pas. Parce que les crises se vivent et se subissent d'abord localement, [le travail co-rapporté par Isabelle Doresse](#) démontre que l'efficacité requiert impérativement une loi d'orientation sur la santé-environnement déclinée et adaptée au plus près des réalités de terrain. C'est aussi par la connaissance de l'écologie et l'écoute des besoins des habitantes et habitants des territoires et leur participation que des solutions locales pourront émerger et être consolidées à l'échelle nationale.

Nous militons pour l'instauration d'une évaluation préalable et systématique de l'impact sur les écosystèmes, la santé et les inégalités sociales de toute politique publique avant sa mise en œuvre.

C'est pour répondre à ces défis démocratiques et territoriaux que le CESE, sous l'impulsion de notre groupe a adopté le 3 mars 2026 la Déclaration « [One Health](#) ». Comme l'affirme ce texte, l'approche « Une Seule Santé » n'est pas qu'un concept théorique mais c'est un projet politique profondément ancré dans le quotidien des citoyennes et des citoyens. Pour le tissu associatif, cette ambition ne peut éclore sans faire le choix de la démocratie participative. La participation de la société civile est en effet incontournable pour garantir la pertinence des décisions, intégrer les expériences de terrain et s'assurer que les politiques publiques répondent aux réalités sociales de nos territoires.

Cette réalité sociale, les associations y sont confrontées chaque jour, notamment à travers le prisme des inégalités d'accès aux besoins fondamentaux. La déclaration souligne que la possibilité de disposer d'une alimentation saine et durable devrait être un droit élémentaire. Pourtant, la précarité alimentaire progresse fortement dans notre pays. Nous observons, avec une acuité alarmante chez les plus pauvres, une explosion des pathologies liées à une alimentation de mauvaise qualité, telles que l'obésité, le diabète ou les cancers. Face à ce fléau, ce sont bien souvent les associations qui pallient les urgences et qui tentent de développer des alternatives à l'aide alimentaire classique, en impliquant directement les habitantes et les habitants comme acteurs des projets locaux.

38

Au-delà de l'alimentation, la santé globale se joue également sur nos lieux de travail et d'engagement. Intégrer la vision *One Health*, c'est aussi renforcer la culture de prévention au travail. Il est impératif de mieux prendre en compte l'ensemble des risques liés aux conditions de travail par une approche décroisée, afin de mesurer précisément l'impact de l'« exposome » – cette accumulation d'expositions environnementales et professionnelles que subissent les individus tout au long de leur vie.

Le lien entre la dégradation de l'environnement et l'altération de la santé n'a rien d'une construction théorique ; il s'inscrit dès à présent dans la chair des plus précaires. L'alerte « *Nos poumons, c'est du béton* », relayée dans l'hémicycle par notre groupe en mai 2024, illustre tragiquement cette urgence sanitaire et sociale. En dénonçant l'explosion de pathologies sévères (asthme, gale du ciment, eczéma) consécutive à l'installation d'une concasserie industrielle à proximité immédiate d'une aire d'accueil des gens du voyage, nous avons illustré une réalité régulièrement rappelée mais trop peu entendue : la précarité environnementale et donc la précarité sanitaire par rebond frappent toujours les plus pauvres en premier. C'est contre cette triple peine, écologique, sanitaire et sociale, que le Groupe des Associations se bat depuis son intégration au CESE.

II. Pour une écologie populaire et une véritable démocratie environnementale

Comme souligné [dans l'avis sur la santé environnement](#), les inégalités environnementales sont, finalement, des inégalités sociales, dans la mesure où elles sont déterminées socialement.

Elles sont des inégalités sociales d'exposition aux risques, d'accès aux ressources et sources d'agrément naturels. Ségrégation spatiale, environnement dégradé, mal logement, précarité énergétique, bruit, non accès à une alimentation saine, non accès à certains soins, ou non accès à des espaces de nature, sont la cause de sur-expositions subies dont les personnes en précarité ont peu de moyens pour s'en protéger ou s'en éloigner. Elles ajoutent à la précarité des pathologies graves.

Elles sont des inégalités d'impact sur l'environnement en termes de production et de consommation. Plus les revenus sont faibles, plus la consommation est faible et plus l'empreinte écologique est réduite. A contrario, les efforts demandés sont importants, quand, dans le même temps, on supprime les services publics de proximité (santé, transport, éducation, etc.).

Mais elles sont aussi des inégalités de capacité à se saisir des politiques environnementales pour protéger un environnement et bénéficier de leurs effets. Comme pensées sans les personnes les plus pauvres, ces politiques peuvent se retourner contre elles. Les plus précaires ne sont généralement pas associés à la réflexion sur la prise en compte de l'environnement et pour ce domaine comme beaucoup d'autres, les préjugés sont nombreux.

Ainsi, la prévention passe par l'amélioration à court et long terme, des conditions de vie comprenant une protection sociale universelle qui permette d'agir sur les causes profondes de la pauvreté et de la mauvaise santé et non uniquement sur leurs manifestations. Une transition écologique juste ne peut que se faire qu'avec l'objectif d'une effectivité des droits fondamentaux pour tous et toutes.

L'urgence écologique ne saurait en aucun cas justifier le déploiement d'une écologie dite « punitive » car excluante et technocratique, qui ferait peser le tribut de la transition sur les ménages les plus modestes. Le Groupe des Associations promeut à l'inverse une « écologie populaire », seule capable de permettre une transition fondée sur les besoins des personnes et des écosystèmes et tenant compte des réalités de vie, car coconstruite directement avec les habitantes et habitants. Les quartiers prioritaires ne doivent plus être les variables d'ajustement des politiques urbaines, mais devenir les territoires pionniers de la transition, par le déploiement de mobilités alternatives et la lutte résolue contre l'étalement urbain. Cette vision s'inscrit dans le prolongement direct des réflexions portées par [Yann Lasnier sur les métropoles](#) dans la précédente mandature ou encore des initiatives de terrain soutenues que nous avons relayé [au fur et à mesure de nos prises de parole en hémicycle](#).

Cette indispensable acceptabilité sociale exige une démocratie environnementale refondée de bout en bout. Comme [l'a écrit Claire Thoury dans le RAEF 2024](#), la

légitimité de cadres normatifs tels que le Pacte Vert européen est nulle s'ils sont perçus comme des injonctions imposées d'en haut. Tirant [des leçons démocratiques du mouvement des gilets jaunes](#), nous affirmons qu'il ne s'agit plus de « consulter » mollement ou facticement les citoyennes et les citoyens, mais d'intégrer nécessairement leurs aspirations et revendications dans la décision politique finale, en créant les conditions d'une participation véritablement démocratique. Car c'est avec tous et toutes, qu'il faut écrire un nouveau récit d'une société qui se construit, à l'échelle des bassins de vie, en ayant le souci du bien-être de toutes ses habitantes et tous ses habitants.

Cette réappropriation citoyenne des enjeux environnementaux passe également par le corps et le droit au bien-être. Face à la sédentarité, qualifiée de véritable « bombe à retardement » sanitaire par [le rapport Juanico](#), notre conseillère Marie-Amélie Le Fur a milité sans discontinuer [pour garantir l'accès à la pratique d'activités physiques et sportive](#) pour tous et toutes, notamment en pleine nature, comme un droit fondamental. Parce que le sport constitue un puissant vecteur de reconnexion au vivant, notre groupe recommande que les labels « Sport Nature » intègrent, pour être délivrés ou conservés, des critères d'inclusion drastiques, garantissant que les événements éco-responsables bénéficient prioritairement aux personnes en situation de grande pauvreté ou de handicap.

40

III. Sortir de l'illusion techno-solutionniste par la sobriété, la justice et la solidarité

Face au mur climatique, la tentation d'un « technicisme béat » gagne du terrain au sein des sphères dirigeantes et contamine le débat d'idées. Le Groupe des Associations s'inscrit en faux contre cette croyance dangereuse selon laquelle l'innovation technologique suffirait, à elle seule et comme par miracle, à résoudre la crise écologique [sans remettre en cause la frénésie de nos modes de production et de consommation](#).

La technologie la plus écologique demeure celle que l'on ne produit pas. Ainsi, l'organisation publique d'une sobriété structurelle et collective doit primer sur la quête illusoire de gains d'efficacité technique, quasi-systématiquement annulés par un « effet rebond » qui pousse à surconsommer. Cette rigueur s'applique de plein fouet [au secteur du numérique et de l'intelligence artificielle](#) comme l'a étudié le CESE en 2024 et 2025 à travers plusieurs de ses travaux. En effet, l'IA n'est pas immatérielle puisque son entraînement et son usage massif exigent des ressources hydriques et électriques colossales. Nous refusons de nous faire aveugler par de prétendus gains de productivité générés par cette industrie et recommandons que le déploiement de l'IA soit priorisé vers les domaines où elle apporte une authentique plus-value sociale, en privilégiant systématiquement le développement de solutions « low-tech », robustes et réparables. Tout en rappelant que l'IA ne doit pas devenir un réflexe de remplacement

de l'intelligence humaine, mais seulement un outil à son développement, ce qui exige une rationalité de la pratique des différents logiciels déjà aujourd'hui à notre disposition.

La transition énergétique révèle par ailleurs une profonde injustice géopolitique que notre groupe, conformément à ses valeurs de solidarité internationale, dénonce depuis de longues années. La ruée mondiale vers les métaux critiques (lithium, cobalt, cuivre) et l'exploitation forestière s'apparente à un « colonialisme vert » cynique, où l'Europe tente de décarboner son économie en externalisant la dévastation des écosystèmes vers les pays du Sud global. Parce que la « mine propre » est également une fiction sémantique, la révision de notre modèle extractiviste nécessite de placer l'économie circulaire au cœur même de la conception industrielle. Nous plaçons pour un allongement drastique de la durée de vie des produits, une modulation de la TVA pour soutenir massivement la réparation et une refonte totale de notre code minier, hérité du XIX^e siècle. Ce nouveau droit devra imposer des débats publics contraignants et des garanties financières strictes sur l'après-mine, à l'exact opposé des errements dramatiques constatés lors du projet de la Montagne d'Or en Guyane. Dans la même veine, le groupe des Associations a souligné à plusieurs occasions l'hypocrisie française et européenne qui affiche la protection des forêts en Europe comme un enjeu majeur, mais s'adonne à une déforestation importée de grande ampleur.

Ces deux crises, bien que distinctes, partagent comme racine commune l'externalisation des coûts écologiques et humains vers les territoires les plus pauvres, au profit d'un modèle de développement insoutenable. Ainsi, [la lutte contre la déforestation importée](#), tout comme [la remise en cause de l'extractivisme minier](#), exigent une refonte profonde de nos politiques commerciales, industrielles et de coopération internationale. C'est dans cette perspective que nous sommes fiers de siéger dans une assemblée dont les travaux appellent régulièrement à une cohérence renforcée des politiques publiques, à une coopération ambitieuse avec les pays producteurs et à l'adoption de cadres juridiques contraignants pour garantir la justice environnementale et sociale.

Par notre viscéral attachement à la sobriété et à la préservation d'une pluralité des écosystèmes donc d'une richesse de la biodiversité, notre vigilance démocratique et environnementale s'étend logiquement au vivant. Dès le début de cette mandature, [nous avons fermement marqué notre opposition à la légalisation de la commercialisation des Nouvelles Techniques Génomiques \(NTG\)](#), refusant toute remise en cause du principe de précaution. Contrairement aux discours dominants, il n'existe aucune fatalité à adopter ces technologies. Comme pour les autres, leur commercialisation relève d'un choix politique et non d'une nécessité scientifique ou écologique. Les NTG, présentées comme une solution miracle pour le climat ou la souveraineté alimentaire, ne sont qu'une nouvelle mouture des OGM, porteuse des mêmes risques (dépendance aux brevets, érosion de la biodiversité, et privatisation du vivant) sans aucune garantie de traçabilité pour les consommateurs et les consommatrices.

Nous réaffirmons que la seule voie viable et désirable pour notre agriculture est l'agroécologie, qui restaure la résilience des sols, préserve la diversité génétique et place les savoir-faire locaux au cœur de la transition. Comme nous l'avons souligné à la

tribune du CESE, les NTG perpétuent un modèle agro-industriel défaillant, là où l'agroécologie offre une alternative concrète, juste et durable.

IV. Sanctuariser les biens communs face aux logiques marchandes

La préservation de notre environnement exige enfin la sanctuarisation juridique immédiate des biens communs vitaux pour l'habitabilité de la planète et la santé humaine, à l'abri des appétits spéculatifs. Nous avons affirmé et réaffirmé à l'occasion des travaux du CESE sur l'eau – qu'ils concernent l'hexagone ou spécifiquement [les Outre-mer](#) –, le caractère inaliénable du droit humain à [l'eau potable](#) et à [l'assainissement](#).

Afin de mettre la question de l'eau, de la conciliation de ses différents usages et de sa gouvernance en haut de l'agenda politique, notre groupe s'est investi dans les travaux de l'UCESIF pour écrire l'appel de Cotonou sur la gouvernance de l'eau. Celui-ci, adopté en juin 2023, met en évidence les nombreuses difficultés auxquelles font face les gouvernements et décideurs politiques en matière de gestion de l'eau et soulignant l'impératif d'intensifier la coopération internationale pour une gestion solidaire et durable de l'eau. Notre groupe a participé aux travaux du groupe de travail en charge d'écrire les recommandations pour renforcer la gouvernance de l'eau dans l'espace francophone.

Cette ressource, que nous aspirons à voir enfin érigée en bien commun de l'humanité, doit être impérativement soustraite aux logiques de privatisation et protégée avec une sévérité accrue des pollutions industrielles et agricoles qui l'empoisonnent.

À l'échelle internationale, cette philosophie du bien commun doit irriguer la préservation de l'ensemble du Vivant. Pour notre Groupe la transition écologique ne trouvera son aboutissement politique que si elle s'articule indéfectiblement avec la justice sociale et le combat acharné contre les inégalités de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Chapitre 6 : Une chambre du temps long ancrée dans le réel pour penser les générations futures

La jeunesse ne doit-elle être condamnée à être traitée comme une catégorie « en devenir » ? Non, évidemment. Le Groupe des Associations la considère comme une force vive du présent. Vive et plurielle : raison pour laquelle notre groupe aime à parler « des » jeunesses. Trop longtemps, les politiques publiques ont réduit les jeunes à leur statut d'écoliers, d'étudiants ou de futurs travailleurs, omettant leur rôle de citoyens détenteurs d'une expertise d'usage.

I. Le grand diagnostic : sortir du prisme « École-Travail »

Dès le début de la mandature, sous l'impulsion d'Isabelle Doresse, notre groupe a mené un important travail de fond avec Evanne Jeanne-Rose du groupe des Organisations Étudiantes et Mouvements de Jeunesse (OEMJ) : analyser 12 ans de travaux du CESE sur la jeunesse (2010-2022).

Sur 515 préconisations recensées dans 63 avis votés, 64 % concernent uniquement l'éducation, la santé ou l'emploi. Cette vision biaisée laisse dans l'angle mort les questions de fiscalité, de logement, de mobilité et d'aménagement du territoire. Surtout, elle ignore « les » jeunesses les plus fragiles : jeunes ruraux, en situation de grande pauvreté, issus des quartiers populaires ou de l'immigration, au profit d'une surreprésentation des étudiantes et étudiants.

À la suite de la présentation de ces constats le 22 juin 2022 aux conseillères et conseillers du CESE, a émergé l'ambition partagée par les groupes représentés, d'organiser un événement dédié au sujet des politiques de jeunesse.

II. La Résolution de 2023 : l'ambition d'une politique globale en faveur de la Jeunesse

Organisé le 26 avril 2023 cet événement que l'on peut qualifier « d'historique » a permis de réfléchir collectivement à la manière dont sont pensées les politiques de jeunesse actuelles afin de mettre en évidence les besoins et manques de celles-ci.

Dans l'objectif de proposer des pistes de travail pour une prise en compte globale de la jeunesse – ou plutôt « des » jeunesses – le CESE a proposé aux participantes et

participants de prendre part à des ateliers, au nombre de 12, puis à une séance d'échanges en assemblée plénière sur la base des constats dressés lors des ateliers. Chaque atelier a été coanimé par une conseillère ou un conseiller et une personne experte du sujet (chercheur et/ou représentant d'organisation).

La séance plénière en hémicycle a été l'occasion de débattre des travaux réalisés en ateliers, avec trois grands témoins : Marie Caillaud, Présidente du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), Mathieu Maucort, délégué interministériel à la Jeunesse et de Lucie Vacher, vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée de l'Enfance.

Réunissant plus de 250 personnes sur la journée (membres du CESE, expertes et experts sectoriels, bénévoles, etc.) cet événement participatif a été le plus important jamais organisé sur le sujet de la Jeunesse au sein des trois assemblées constitutionnelles de la République.

[7 mois plus tard, le CESE a adopté en séance plénière le mercredi 13 décembre 2023 une résolution visant à réaffirmer l'engagement des acteurs de la société civile représentés au sein du CESE et à orienter les politiques concernant les jeunes.](#)

Ce texte explore quatre axes de réflexion pour adapter les politiques de jeunesse aux enjeux de notre époque :

44

- i. Répondre à l'urgence sociale et écologique en luttant contre la reproduction sociale et favoriser les nouvelles formes d'engagement d'une jeunesse consciente de ces défis.
- ii. Renforcer les services publics de proximité et soutenir la vie associative comme premier rempart contre l'isolement et penser les évolutions du travail afin de mieux intégrer la jeunesse et ses aspirations professionnelles dans les entreprises.
- iii. Penser les sécurités et les devoirs de la nation à l'égard de la jeunesse en garantissant son autonomie financière, en ouvrant à tous les jeunes dès 18 ans les droits de tous et en rappelant en priorité le droit à un enseignement permettant de choisir sa voie.
- iv. Renouveler le lien intergénérationnel et lutter contre les discriminations liées à l'âge

III. L'autorité par la confiance et non par la contrainte

Le Groupe des Associations s'oppose fermement à une vision descendante et rigide de l'autorité. En réaction au discours de Viry-Châtillon (avril 2024), notre conseiller Jean-Karl Deschamps a rappelé en hémicycle que le respect de l'autorité ne se décrète pas : il se construit par l'éducation.

« L'autorité doit être la résultante d'une démarche qui mise sur l'intelligence individuelle et collective, fondée sur la confiance et le respect mutuel. »

Dans cette lignée, nous avons soutenu la création d'une CNCDH Jeunes pour intégrer les jeunes défenseurs des droits humains directement dans le débat public.

IV. Les jeunes : enfin des citoyennes et des citoyens comme les autres ?

C'est au sein de la commission temporaire « [Participation démocratique](#) », présidée par Claire Houry, que notre groupe a impulsé ou soutenu les préconisations les plus audacieuses pour enrayer l'abstention chez les jeunes lors des élections un taux inquiétant de 71% en 2022.

Les associations sont de véritables écoles de la démocratie. Car on y apprend le débat, le compromis et l'action collective. Forts de cette conviction, nous avons grandement défendu l'avis « [Engagement et participation démocratique des jeunes](#) » (09/03/2022), co-rapporté par Kenza Occansey (groupe OEMJ) et Manon Pisani (groupe de l'Agriculture). Parmi les solutions proposées, nous souscrivons plus particulièrement à l'ouverture de droit de vote dès 16 ans. Celui-ci doit être accompagné, dans une logique de continuum démocratique, d'une formation citoyenne au sein du parcours scolaire et associatif dès le plus jeune âge.

Enfin, pour que les jeunes soient considérés comme des adultes citoyens ordinaires, se sentent écoutés, légitimes et respectés, nous militons pour que l'entrée dans le droit commun se fasse dès 18 ans. Ainsi ils bénéficieraient des mêmes dispositifs d'aide et de protection sociale que leurs aînés. Cela doit aller de pair avec la sécurisation des parcours : il faut faire des jeunes les bénéficiaires directs des aides, sans passer par le prisme de la solidarité familiale parfois défailante, reconnaissant ainsi pleinement leur citoyenneté sociale.

Car comme le souligne le chercheur Tom Chevalier – auditionné à plusieurs reprises au CESE au cours du mandat –, plus nous individualisons la citoyenneté sociale (par exemple avec des aides accessibles directement aux jeunes), plus on réduit leur pauvreté, puisqu'ils disposent de ressources propres. Cela renforce aussi leur autonomie et leur sentiment d'être reconnus par la société.

L'effet politique a été documenté : lorsque les politiques sociales considèrent les jeunes comme des individus à part entière (et non dépendants de leur famille), la confiance dans les pouvoirs publics et la politique croît. Les jeunes en bénéficient directement les effets et les perçoivent comme justes et utiles. Preuve que cette question relève bien d'un enjeu démocratique.

Chapitre 7 : Refonder la République par l'engagement citoyen et la démocratie continue

Depuis la loi organique du 15 janvier 2021, le Conseil Économique, Social et Environnemental occupe une place absolument singulière dans notre architecture républicaine. En effet, en devenant officiellement la Chambre de la participation citoyenne, le CESE s'est imposé comme l'indispensable trait d'union institutionnel entre l'expertise technique et d'usage des acteurs et actrices de terrain, le vécu concret des citoyennes et citoyens et le législateur.

Pour le Groupe des Associations, l'intégration de cette parole citoyenne fait partie des remèdes qui peuvent permettre de faire face à la crise profonde et systémique qui ronge notre démocratie représentative.

46

I. Le tissu associatif comme rempart à la déshérence civique de la jeunesse

La vitalité de notre démocratie ne peut plus se mesurer à la seule aune du « moment électoral », devenu insuffisant pour capter la complexité des aspirations citoyennes. Si les élections législatives anticipées de 2024 ont connu un sursaut relatif de participation s'élevant à 66,7 %, elles ont été en réalité l'arbre qui cache la forêt d'une tendance de fond particulièrement alarmante quant au désengagement électoral. Ce désengagement frappe tout particulièrement les jeunes générations, qui affichaient un taux d'abstention dramatique de près de 71 % lors des scrutins de 2022.

Face à ce délitement du lien civique, nous rappelons régulièrement notre conviction, éprouvée sur le terrain : là où la vie associative est intense, la démocratie respire et résiste. [L'avis consacré au financement associatif](#), co-rapporté par Martin Bobel, en apporte une démonstration statistique irréfutable. Dans les départements lourdement frappés par le chômage, la participation électorale atteint 55,1% là où le tissu associatif est dense, contre seulement 43,2% dans les territoires qui en sont dépourvus. Ce probant écart de près de 12 points démontre que l'engagement au sein des corps intermédiaires constitue le tout premier rempart contre l'effondrement civique. A la veille de l'été 2024, notre groupe a également rappelé, lors d'une minute d'actualité que face aux injustices que subissent certaines et certains (victimes de zones de conflit, mères de jeunes morts de violences policières, familles démunies, enfants pauvres, etc.), l'associatif constitue l'espace qui tente de combler ces vides.

Cette dynamique se vérifie aussi à l'échelle individuelle, [comme l'avait démontrée l'étude de mai 2017 sur le Service civique](#), corapportée par notre ancien conseiller Jean-

François Serres. S'appuyant sur des sondages et des entretiens, celle-ci révèle qu'à l'issue de leur engagement, les jeunes volontaires se distinguent par une implication citoyenne bien supérieure à celle de l'ensemble des jeunes Françaises et Français. En effet, leur expérience en service civique les amène à être plus politisés et manifester un intérêt accru pour le monde qui les entoure. Ils témoignent fortement d'un besoin d'aider autrui et d'un attachement à des valeurs comme le don, l'entraide et le bénévolat. Si l'on ne peut trancher entre une prédisposition initiale ou un effet direct de l'expérience, ces résultats soulignent à quel point les associations sont de véritables « écoles de la démocratie ». En leur sein, la fraternité, [l'éducation populaire](#) et la [cohésion sociale](#) sont pratiquées quotidiennement et permettent de transformer les indignations individuelles en réalisations collectives.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que pour réengager massivement nos concitoyennes et concitoyens – et singulièrement la jeunesse – il faut, d'une part, favoriser les structures où se vivent l'engagement et, d'autre part, porter des propositions fortes de modernisation des pratiques politiques et institutionnelles. Ainsi, au sein de [la Commission temporaire sur la participation démocratique](#), présidée par notre conseillère Claire Thoury, nous avons plaidé en faveur de l'ouverture du droit de vote dès 16 ans, couplée à une véritable formation citoyenne intégrée aux parcours scolaires et associatifs.

Mais nous considérons que si la citoyenneté doit s'exercer plus tôt, elle doit aussi s'accompagner de droits réels. Constamment et comme dit précédemment, nous exigeons de la puissance publique le passage au droit commun absolu dès l'âge de 18 ans. L'autonomie de la jeunesse doit être garantie matériellement en permettant à chaque jeune majeur de bénéficier des mêmes dispositifs de protection sociale que le reste de la population. Cela implique la création d'un revenu minimum garanti et une refonte ambitieuse du système de bourses, une position d'équité sociale par ailleurs défendue et documentée [par le Pacte du Pouvoir de Vivre](#) et ses dizaines d'organisations signataires, dont plusieurs d'entre-elles siègent au CESE.

47

II. Faire entre les citoyennes et citoyens dans le Palais d'Iéna au nom de la démocratie participative

Sous cette mandature, le Groupe des Associations s'est engagé dans la mise en œuvre concrète de la réforme du CESE.

A chaque fois que cela était possible, nos conseillères et conseillers ont déployé les dispositifs de participation citoyenne adaptés à l'enrichissement de leurs travaux, permettant ainsi d'ancrer ces derniers dans le réel.

À titre d'exemple probant, [l'avis sur le développement du parasport](#), porté par Marie-Amélie Le Fur, s'est appuyé sur la mobilisation massive de plus de 29 000 contributions citoyennes en ligne, permettant d'identifier les freins à la pratique sportive mais surtout les leviers d'amélioration et les pistes d'actions nouvelles.

De son côté, Martin Bobel a notamment [organisé des journées délibératives](#), réunissant 45 responsables associatifs locaux tirés au sort pour co-construire ligne par ligne des préconisations financières. Dans cette même dynamique de valorisation de l'expertise d'usage, la commission Education, Culture et Communication, présidée par notre conseiller Jean-Karl Deschamps a [fait débattre plus de 150 bénévoles](#), pour partager leurs expériences et nourrir les réflexions relatives à l'avis dédié au bénévolat rapporté par Marie-Claire Martel. De son côté la commission Économie et Finances s'est immergée dans le quotidien de la ressourcerie francilienne « [La Petite Rockette](#) » pour confronter directement les théories budgétaires à la réalité et ses difficultés de la gestion d'une structure d'insertion.

Cette volonté d'aller au contact des publics les plus éloignés des cercles de décision s'est également traduite par l'organisation de plusieurs consultations territoriales. L'avis [appelant à lutter contre la précarité professionnelle](#), corapporté par Jean-Marc Boivin, a ainsi organisé 19 auditions croisées et deux journées de consultation citoyenne à Bondy (Seine-Saint-Denis) et à Bar-le-Duc (Meuse). Cette méthode a permis de donner la parole à des publics directement concernés par le sujet, soit des travailleurs et travailleuses pauvres, des étudiantes et étudiants ou encore des allocataires du RSA. Afin d'objectiver, directement avec elles et eux, le scandale de la « précarité de plein emploi » et imaginer comment faire de l'inclusion économique la norme et non l'exception. Sous l'impulsion de notre conseillère Isabelle Doresse, la [question cruciale de l'accès aux droits sociaux et leur effectivité](#) a suivi le même cheminement exigeant, impliquant l'organisation d'ateliers en région portés par les organisations membres du CESE et l'audition directe de citoyen.ne.s pétitionnaires.

48

Pour pérenniser et diffuser l'ensemble de ces démarches, notre conseillère Marie-Claire Martel, en sa qualité de Vice-présidente du CESE chargée de la participation citoyenne, a activement œuvré à la définition d'un véritable statut du citoyen participant et à l'élaboration d'un guide méthodologique de participation citoyenne permettant d'outiller les membres du CESE qui s'engagent dans des dispositifs de participation des publics.

Une des incarnations les plus médiatisées de cet engagement associatif en faveur de la participation directe restera sans conteste [la Convention citoyenne sur la fin de vie](#) organisée entre 2022 et 2023, dont le comité de gouvernance était présidé par Claire Houry.

Cette convention a prouvé que des citoyennes et citoyens tirés au sort, lorsqu'ils sont placés dans des conditions d'information contradictoire et de débat serein, sont parfaitement capables d'éclairer les décideurs publics pour faire des choix éthiques, qui touchent à l'intime et qui sont pourtant philosophiquement les plus complexes.

La réussite de la Convention citoyenne dont les conclusions nourrissent aujourd'hui les débats parlementaires sur le développement des soins palliatifs et l'aide active à mourir, confirme l'intérêt de la démocratie délibérative, véritable laboratoire du consentement à la loi et aux décisions publiques. Mais pour être pleinement efficiente et pertinente, nous sommes absolument persuadés, qu'elle ne doit pas être le privilège d'une élite diplômée.

C'est pourquoi notre groupe avait milité pour l'intégration à ces travaux de huit personnes ayant l'expérience directe et quotidienne de la grande pauvreté et les avait [accompagnés par l'implication d'Isabelle Doresse](#). Notre souhait était d'avoir une exigence de justice sociale en palliant les biais classiques du tirage au sort qui, mécaniquement, invisibilisent les plus précaires. De même lors de [la Convention citoyenne sur l'articulation des temps de l'enfant](#), neuf personnes en situation de pauvreté ont pu participer.

III. Défendre le dialogue civil territorial et exiger un partenariat d'égal à égal avec l'État

Dans une société fracturée où la méfiance domine et où les populismes prospèrent sur le rejet des institutions, nous affirmons qu'il est tragique, illusoire et surtout dangereux de vouloir gouverner contre ou sans la société civile organisée. Trop souvent caricaturés comme des forces de blocage, les corps intermédiaires exercent en réalité une fonction démocratique de régulation absolument irremplaçable. Contrairement au Parlement, régulièrement paralysé par des postures d'oppositions irréconciliables et des logiques partisans, le CESE se distingue par sa culture singulière du consensus exigeant.

Nous opposons à la brutalité politique une triple expertise précieuse : technique sur la gestion des dossiers complexes, d'usage par notre connaissance intime des angles morts des politiques publiques et d'opinion par notre capacité à forger l'intérêt général à partir des réalités locales et dépassant les intérêts particuliers. C'est précisément pour protéger cette ingénierie démocratique que notre président Jean-Marc Boivin s'est publiquement opposé, le 26 mars 2025, au ridicule projet de suppression des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER). En cosignant [une tribune de soutien unanime](#) et en soutenant la [Déclaration du Bureau du CESE du 1er avril 2025](#), notre groupe a rappelé qu'amputer la République de ses capteurs territoriaux reviendrait à la rendre aveugle et sourde aux besoins de ses régions.

Par ailleurs, notre groupe n'a eu de cesse d'exprimer que les associations et avec elles leurs millions de bénévoles et salarié.e.s, ne doivent plus jamais être traitées comme les simples sous-traitants à bas coût de l'impuissance publique. Le secteur associatif agit simultanément comme auxiliaire de service public dans l'urgence sociale, comme palliatif là où l'État et le marché désertent et comme le premier et le plus agile des innovateurs sociaux de notre pays. Pour que ces rôles soient respectés, il faut cesser les logiques de guichet pour instaurer une véritable cogestion des politiques publiques, à l'image des instances à gouvernance mixte préconisées dans nos avis sur [la santé-environnement](#) et sur [le financement associatif](#).

Cette indispensable refondation partenariale exige un acte politique immédiat, qui sera unanimement salué par les 1,5 millions d'associations en France : l'abrogation pure et simple du Contrat d'Engagement Républicain (CER). Car sous couvert d'une fallacieuse

volonté de défense des valeurs de la République, ce dispositif a instillé une insupportable logique de suspicion permanente, d'autocensure et d'entrave à la libre administration des collectivités territoriales.

D'autres outils partenariaux sont à nos yeux bien plus vertueux et plus respectueux de la pourtant constitutionnelle liberté associative. Notre groupe a ainsi défendu la restauration inconditionnelle de l'esprit et [de la Charte des engagements réciproques de 2014](#), certes ancienne mais toujours aussi moderne. Ce texte fondamental, fruit d'un consensus historique entre l'Etat, les collectivités territoriales et Le Mouvement associatif, sanctuarisait la libre expression des associations, protégeait leur inaliénable droit au plaidoyer, invitait à remplacer la précarité des appels à projets par des financements pluriannuels stables et promouvait une véritable co-construction des politiques publiques dès leur conception.

Ce n'est qu'en abandonnant définitivement l'obsession du contrôle pour embrasser la confiance et la coopération que la puissance publique retrouvera son efficacité au service de l'intérêt général.

Conclusion

Au terme de cette mandature 2021-2026, le constat est sans appel : notre pays traverse une crise profonde de la confiance et des liens. Qu'ils soient écologiques, sociaux ou institutionnels, ces fils invisibles qui tiennent notre société ensemble se sont distendus, voire rompus, laissant place à une « société de l'archipel » et de la défiance.

S'inscrivant dans la continuité de l'avis emblématique « [Fractures et Transitions : Réconcilier la France](#) » adopté lors de la précédente mandature (13/02/2019), le Groupe des Associations affirme que le grand défi de la mandature à venir (2026-2031) sera d'opérer une bascule de la fracture à la reliance. Il ne s'agit plus de panser temporairement les crises, mais de penser pour les recréer les conditions durables d'une vie commune en restaurant quatre piliers fondamentaux de notre pacte républicain.

Restaurer le lien entre l'Humain et la Nature - La transition écologique ne peut ne plus être vécue comme une contrainte technique aux conséquences « punitives » qui ferait peser le fardeau sur les plus modestes. Elle doit devenir un véritable projet de réconciliation basé sur une « écologie populaire » co-construite avec les habitantes et habitants. Face à la fuite en avant technologique, nous défendons une sobriété heureuse car choisie, où la préservation de la biodiversité devient un projet de société partagé. Nous continuerons de défendre une vision décloisonnée des politiques publiques à travers l'approche « Une Seule Santé » (One Health), affirmant que la préservation des écosystèmes est la condition *sine qua non* de la protection de la santé humaine.

Restaurer le lien d'Homme à Homme - Dans une société marquée par l'isolement et la banalisation des discours de haine, les associations demeurent les couturières indispensables du lien social. C'est dans nos structures que l'on apprend à « faire ensemble » malgré nos différences. Les associations sont les lieux où s'apprennent et s'expérimentent la mixité sociale, l'éducation populaire et la solidarité. C'est pourquoi nous continuerons de défendre sans relâche ces lieux qui, au coin de la rue ou au cœur des villages, accueillent et écoutent les plus fragiles, remparts ultimes contre la déshumanisation. Faire société exige également de garantir la dignité de chacune et chacun en luttant contre la grande pauvreté, en refusant la conditionnalité des aides sociales et en assurant l'effectivité universelle des droits fondamentaux.

Restaurer le lien entre les Citoyennes & Citoyens et leurs Institutions - La défiance démocratique, incarnée notamment par une abstention record chez les jeunes, n'est plus une chimère, elle est une urgence et démontre que la participation démocratique ne peut plus se limiter au seul temps électoral.

L'engagement associatif s'est prouvé être le premier rempart contre cette déshérence civique. Pour retisser ce lien institutionnel, le CESE doit continuer de s'affirmer, dans la lignée de la loi organique de 2021, comme la Chambre de la participation citoyenne,

pour que la démocratie ne s'arrête pas aux urnes. Surtout, restaurer ce lien exige de l'État qu'il change de radicalement de posture en passant d'une logique de suspicion à une logique de confiance. Pour nous, cela doit passer impérativement par l'abrogation du Contrat d'Engagement Républicain et la réhabilitation de l'esprit de la Charte des engagements réciproques.

Restaurer le lien avec l'Europe et le Droit International - Face à la multiplication des conflits armés, aux urgences climatiques et à la montée de l'extrême-droite et des fondamentalismes, la tentation du repli national est une impasse mortifère. La France doit promouvoir une Union Européenne qui ne soit pas qu'un marché, mais un espace de droits, de souveraineté sanitaire et de dignité dans l'accueil. Face au fracas des armes, nous continuerons de défendre inlassablement le respect absolu du droit international et le maintien d'une aide publique au développement ambitieuse, car la justice sociale locale est indissociable de la solidarité mondiale.

Le pari de la réconciliation pour 2026-2031 - Restaurer ces liens est le cap politique que le Groupe des Associations souhaite faire davantage entendre à l'avenir. Parce qu'elles agissent au quotidien, dans chaque territoire, de la ruralité aux quartiers populaires urbains, les associations seront incontournables pour initier ce mouvement. Forts des combats menés lors de cette mandature, nous continuerons dans le prochain mandat de faire vivre l'engagement citoyen pour transformer les fractures en transitions durables et les transitions en espérance collective.



Groupe des Associations

14 représentant.e.s d'organisations du secteur associatif (dont 7 désignés par Le Mouvement associatif) et des fondations parmi les plus importantes du pays composent le groupe. Le monde associatif est une des forces vives les plus puissantes de notre pays et agit dans tous les secteurs. La composition du groupe reflète la diversité des organisations et des secteurs dans lesquels interviennent les 1,5 millions d'associations et fondations qui maillent les territoires de la République.

20

MILLIONS DE BÉNÉVOLES

1,8

MILLIONS DE SALARIÉES

23,5

MILLIONS D'ADHÉRENTES

QUELS SONT LES ENJEUX DU GROUPE AU CESE ?

Transformer la fraternité et la solidarité en actes : voilà ce que le fait associatif représente dans notre pays, depuis plus de 120 ans. Cet engagement, à la fois civique et politique, est porté par 1,5 millions d'organisations et 20 millions de bénévoles partout sur notre territoire.

Nous entendons incarner au CESE la société civile organisée jouant un rôle déterminant et prenant part aux réflexions et décisions de tous les grands sujets contemporains. Education, culture, sport, handicap, très grande pauvreté, droits des femmes, environnement, cohésion sociale, santé...

Notre groupe inclut tous ces enjeux et considère le CESE comme un instrument puissant du changement et du renouveau démocratique. Le lieu où participation citoyenne et société civile peuvent s'articuler et se compléter. Associations et fondations sont des protagonistes essentielles du dialogue civil. Les assos connaissent les acteurs et actrices de terrain et ici nous portons leurs paroles et leurs expertises d'usages.

QUI SONT LES MEMBRES ?

Président

Jean-Marc BOIVIN

Membres

Souâd BELHADDAD
Martin BOBEL
Jean-Karl DESCHAMPS
Lionel DENIAU
Isabelle DORESSE
Danièle JOURDAIN- MENNINGER
Marie-Amélie LE FUR puis Astrid GUYART

Marie-Claire MARTEL
Benoît MIRIBEL
Vivianne MONNIER
Françoise SIVIGNON
Jean-Pascal THOMASSET
Claire THOURY



2021-2026 : Un mandat au service de l'engagement et de l'intérêt général

Doctrines politiques du Groupe des Associations au Conseil Économique, Social et Environnemental

La mandature 2021-2026 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est inscrite dans un moment de bascule historique. Face à la multiplication des crises – sanitaire, climatique, géopolitique et sociale – notre société s'est dangereusement fracturée. Dans ce paysage tourmenté, marqué par la défiance démocratique et la montée de l'extrême-droite, retisser les liens qui nous unissent s'est imposé comme une urgence absolue.

Alors que s'achève la mandature 2021-2026, le grand défi de la mandature qui s'ouvre (2026-2031) sera d'opérer et réussir cette bascule de la fracture à la reliance.

Ce document n'est pas un simple inventaire institutionnel. Il constitue la doctrine politique du Groupe des Associations au CESE. Il affirme avec intransigeance que les associations ne sauraient être réduites à de simples exécutantes des politiques publiques, encore moins à des variables d'ajustement budgétaire. Nées d'initiatives citoyennes, elles sont les sentinelles de la fraternité, les couturières du lien social et les architectes de notre bien commun.

À travers ce texte, le Groupe des Associations dresse le bilan de ses travaux et engagements menés et défendus ces cinq dernières années et trace un cap clair pour l'avenir, structuré autour d'exigences fondamentales.

Bâtir une République véritablement sociale, solidaire et écologique ne pourra se faire sans associer pleinement la société civile organisée. Elle ne pourra donc se faire sans la participation étroite du Conseil Économique, Social et Environnemental et les organisations qui composent la troisième Chambre de la République.